Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-124_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

N°124/2022

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 9 juin 2022

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 juin 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022
Le Président.

Le President,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-125_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 18

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

* * * * *

N°125/2022

<u>Objet</u> : Mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois : Adoption des modalités de concertation

Le Président expose que par délibérations des 6 juin 2019, 03 octobre 2019 et 15 décembre 2020, le Conseil Communautaire a engagé une procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois afin que le secteur classé en zone N et A obtienne un classement en zone U.

· Localisation du projet :

Le parcellaire est de <u>26 233 m²</u> et concerne les parcelles suivantes : ZD 17 / B 833 / B 834 / B 835 / B 838 / B839 / B 1160 /B 1144 /B 1159 /B 1147.

Le projet consiste à accueillir un complexe cinéma de 5 salles, un bowling, un Laser Game, un ou deux restaurants projet auquel s'est ajoutée une salle de musiques actuelles d'une capacité de 150 à 200 personnes en substitution du Catering Café à Héricourt.

Ces équipements constitueront, avec le futur Centre Régional des Arts du cirque, un nouveau pôle culturel et de loisirs intercommunal.

Procédure : encadrement des modalités de concertation préalable du public

En application de l'article L.121-19 du code de l'environnement, une concertation préalable du public doit être engagée selon les modalités suivantes :

- Période de la concertation : du 1er au 15 septembre 2022.
- Modalités

Des registres destinés à consigner les observations du public seront disponibles au siège de la CCPH et à la Mairie d'Echenans.

• Communauté de communes du Pays d'Héricourt : 3, rue Martin Niemöller – 70400 HERICOURT Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00.

• Mairie d'Echenans : 2, grande rue - 70400 Echenans sous Mont Vaudois

Horaires d'ouverture : Lundi et mercredi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Jeudi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

- Information au public :

Des avis d'information seront publiés au moins quinze jours avant le début de la concertation : sur les pages internet de la CCPH et de la Mairie d'Echenans sous Mont Vaudois, par affichage à la CCPH et à la Mairie et dans deux journaux départementaux.

- Bilan:

Une fois la concertation terminée, un bilan sera réalisé et présenté au Conseil Communautaire de la CCPH prévu à l'automne 2022 et accessible sur le site internet de la CCPH.

Réunion d'examen conjoint

Une réunion d'examen conjoint portant sur les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU avec les services de l'État, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, la commune d'Echenans sous Mont Vaudois et les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, est prévue le mardi 27 septembre 2022 à la CCPH.

Enquête publique

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU fera l'objet d'une enquête publique portant sur l'intérêt du projet et la mise en compatibilité du projet, d'une durée de 15 jours à 1 mois, conformément aux dispositions de l'article L.153-55 du code de l'urbanisme.

Cette enquête publique aura lieu suite à l'exercice des dispositions contenues dans les articles susmentionnés du code de l'environnement.

À l'issue de l'enquête publique, le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt présentera le bilan au Conseil Communautaire qui en délibèrera, afin d'adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois, éventuellement amendée pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre) :

- AUTORISE le Président à engager la concertation publique dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois,
- **DIT** que le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer à l'issue de la procédure après examen conjoint et enquête publique, afin d'adopter le projet par une déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité du PLU d'Echenans Sous Mont Vaudois.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

Berger Levrault

ID: 070-247000722-20220705-125_2022-DE

Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022 Le Président, Date de la Convocation du

Conseil Communautaire

28 juin 2022

Nbre de Conseillers

Communautaires en

exercice

48

Nbre de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

40

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-126 2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

<u>Pouvoirs</u> :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

* * * * *

N°126/2022

<u>Objet</u> : Pôle de développement économique de Luze : Acquisitions foncières à Mme POCHARD et M. MORGAN

Le Président expose que, dans le cadre du projet de futur pôle de développement économique de Luze, deux propriétaires ont donné leur accord pour la cession de leurs biens ci-dessous

Nom Prénom	N° de parcelle	Surface	Prix de vente	Indemnités accessoires tenant compte de la valeur du boisement	Prix total
MORGAN Claude	ZD127	3 996 m²	9 990 €	5 010 €	15 000 €
POCHARD Nelly	ZD102	5 194 m²	12 985 €		12 985 €
TOTAL		9 190 m²	22 975 €	5 010 €	27 985 €

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (7 votes contre) **AUTORISE** le Président à procéder aux signatures des compromis de ventes, des actes de ventes et au versement des indemnités accessoires dans les conditions susvisées.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-127_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléquée de la Commune de HERICOURT

 \diamond \diamond \diamond \diamond

N°127/2022

<u>Objet</u> : Guinnottes 3 : Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel

Le Président expose que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'extension de la zone des Guinnottes 3, il convient de signer une convention de délégation de maîtrise ouvrage avec GRDF afin d'être autorisés à réaliser les travaux d'installation du réseau selon les prescriptions techniques en vigueur.

Comme il est prévu dans le cadre de ce type d'opération, GRDF nous a adressé une proposition de convention précisant :

- Le montant des travaux à réaliser : terrassements, pose et soudure du tube gaz, plans de récolements et essais d'étanchéité. Ces travaux seront ensuite refacturés à GRDF sans reste à charge pour la CCPH en prenant en compte un linéaire de 600 m.
- Les matériels directement fournis par GRDF.

Après réalisation du réseau, GRDF réceptionne l'ensemble pour programmer la mise en gaz.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre) **AUTORISE** le Président à la signature de la convention avec GRDF.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022

Le Président,

Fait à F

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-128_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

.

N°128/2022

Objet : Aide au commerce et à l'artisanat : Attribution d'une aide au loyer à Madame ALVES

Le Président expose que, lors du précédent Conseil Communautaire, il a été décidé d'étudier au cas par cas les demandes de subvention adressées par les commerçants et artisans en soutien à leurs projets d'installation ou de développement dans l'attente du futur Schéma Régional de Développement Economique qui sera voté par la Région très prochainement.

Madame Angela ALVES nous a sollicités en avril dans le cadre de l'ouverture de son salon de manucure au 60 avenue du Général de Gaulle à Héricourt. Comme elle nous l'avait annoncé, Madame ALVES a démarré son activité mi-juin en proposant des prestations d'onglerie et la vente de produits cosmétiques. Elle a réalisé des travaux d'aménagement et de rafraichissement de son local dont le loyer est de 450 € mensuel.

Le montant total du projet d'aménagement et d'équipement du local est de 4 900 € (travaux d'aménagement, enseigne, matériels professionnels).

Au titre de la compétence en matière d'immobilier d'entreprise, il est proposé d'accompagner ce projet à hauteur de 900 € correspondant à 2 mois de loyer à partager à parts égales entre la ville d'Héricourt et la CCPH.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE d'attribuer à Madame ALVES une subvention sous forme d'aide au loyer pour un montant de 450 € correspondant à un mois de loyer HT,
- **DECIDE** de solliciter la ville d'Héricourt pour une subvention à même hauteur,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022

Le Président,

Pour Fait à H

28 juin 2022

Nbre de Conseillers

Communautaires en

exercice

48

Nbre de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

40

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-129 2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Conseil Communautaire d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Éric STEIB (LUZE) -Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant recu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LÉ VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

N°129/2022

Objet : Rénovation énergétique de la Médiathèque : Demande de subvention EFFILOGIS

Le Président expose que la Communauté de Communes a souhaité engager une rénovation ambitieuse de la médiathèque. Ce projet phare est inscrit au CRTE, il répond aux critères de performance énergétique permettant l'obtention d'aides de la Région, de l'Etat et de la DRAC.

Lors du Conseil communautaire du 9 Juin, le choix du maître d'œuvre a fait l'objet d'un rapport, qui a permis de retenir l'offre du cabinet GIROLIMETTO Architectes de Montbéliard. Selon les modalités du dispositif régional EFFILOGIS, le volet « Maitrise d'œuvre » fera l'objet d'une demande de financement spécifique auprès de la Région. La subvention sollicitée, à hauteur de 30% du coût de la prestation (63 600 € HT), s'élève à un montant de 19 080 €, et selon le Plan de financement suivant :

Personal State Control and additional in the Printer Annual Control		Région BFC - Effilogis	19 080 €	30%
Maîtrise d'oeuvre	63 600 €	DRAC	31 800 €	50%
		CCPH	12 720 €	20%
W	and the second s	Région BFC - Effilogis	240 000 €	30%
Travaux	800 000 €	DRAC	400 000 €	50%
		CCPH	160 000 €	20%
Equipements	100 000 €	Etat - DETR	50 000 €	50%
		CCPH	50 000 €	50%
Imprévus	36 400 €	Etat - DETR	18 200 €	50%
Parameter Section Control Control		ССРН	18 200 €	50%
TOTAL	1 000 000 €		1 000 000 €	

Le financement global se répartira donc de la manière suivante :

DEPENSES (en € - HT)		RECEIPTES		Taux	
	N woodstalvettalite but transfer	Région BFC - Effilogis	259 080 €	26%	
Maîtrise d'œuvre, travaux, équipement et imprévus	1 000 000 €	DRAC	431 800 €	43%	
		Etat - DETR	68 200 €	7%	
		CCPH	240 920 €	24%	
TOTAL	1 000 000 €		1 000 000 €		

Le Plan de financement, en particulier sur la phase travaux, pourra être ajusté en fonction des conclusions de la mission de maîtrise d'œuvre, ainsi que d'un éventuel partenariat avec le SIED 70.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ADOPTE le plan de financement
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de financement EFFILOGIS et relatif à la maîtrise d'œuvre
- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de subventions
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de financement avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220705-129_2022-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-130_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs |

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

N°130/2022

<u>Objet</u> : Mobilités : Avenant à la convention relative à la mise en œuvre des titres interopérables pour Nord Franche-Comté Mobilités

Le Président expose que sous l'égide du Syndicat Mixte de Transport Nord-Franche-Comté, un titre de transport métropolitain a été mis en place pour faciliter les déplacements à l'échelle de l'aire urbaine, et de manière interopérable entre les différents réseaux de transport : Evolity, Optymo, et Hériva.

Deux titres sont concernés :

- « Titre métropolitain », notamment via l'application « Nord-Franche-Comté Mobilités », et concernant les 3 réseaux (Evolity, Optymo et Hériva)
- Abonnement Campus, à destination des étudiants, et concernant uniquement deux réseaux : Evolity et Optymo

Une convention définissant les modalités de fonctionnement et de répartition financière a été signée en 2022, entre le Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté, les 3 Autorités Organisatrices des Mobilités (SMTC 90, Pays de Montbéliard Agglomération, Communauté de Communes Pays d'Héricourt), et le prestataire Airweb.

Suite à une évolution des modalités et des montants de commercialisation de l'abonnement « Campus », il est nécessaire de valider un avenant à la convention, bien que l'évolution de l'abonnement « Campus » soit sans incidence pour la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

'Ainsi, les modalités financières restent identiques, à savoir :

Versement des recettes :

- Pour les titres métropolitains, un tiers pour chaque réseau :
 - > 1/3 pour la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (Hériva),
 - > 1/3 pour le Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort (Optymo),

1/3 pour Pays de Montbéliard Agglomération (Evolity).

Facturation des commissions :

r acturation des commissions.	Pourcentage en fonction du montant TTC de la vente					
		ditionnel par transaction réalisée avec la de paiement intégré d'Airweb (Payzen)				
Commission par titre vendu	- de 3 €	de 3 à 10 €	+ de 10 €			
Montant fixe TTC prélevé sur chaque vente	0,11 €	- €	- €			
Pourcentage de commission prélevée sur chaque vente en fonction du montant TTC de la vente	1,08%	4,20%	3,00%			

Le montant de la commission dû par chaque AOM est proratisé selon les mêmes barèmes que ceux indiqués pour le reversement des recettes.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- VALIDE les termes du projet d'avenant relatif à la convention actualisée relative à la mise en œuvre des titres interopérables pour Nord-Franche-Comté Mobilités, entre Airweb, le Syndicat Mixte de transport Nord-Franche-Comté, Pays de Montbéliard Agglomération, le Syndicat Mixte des transports en commun du territoire de Belfort, et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-130_2022-DE

Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022

Indaller

Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-131_2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

N°131/2022

Objet : Chaufferie bois Coisevaux : Raccordement au réseau de chaleur

Le Président expose que par délibération n°232/2021 du 9 décembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'engager la communauté de communes du Pays d'Héricourt dans un programme « bois-énergie » visant à desservir le pôle périscolaire, l'école et la salle des fêtes de Coisevaux, ainsi que les logements d'Habitat 70 à proximité.

Les conclusions de l'étude de faisabilité confirment le choix d'une chaufferie composée de 2 chaudières à bois (déchiqueté) localisées à la salle des fêtes (notamment pour permettre les livraisons et le stockage du bois) et font apparaître des estimations d'investissement qui s'élèvent à un montant de 400 000 € HT, frais d'ingénierie compris. Cette opération pourrait bénéficier d'aides à l'investissement à hauteur de 60%.

Dans cette configuration, le SIED 70 assurerait les études de maîtrise d'œuvre, les travaux et l'exploitation des installations (de la chaufferie aux sous-stations) pour son propre compte, entendu que chaque propriétaire d'un bâtiment raccordé deviendrait de fait un « client – usager » du réseau.

Nous devons tenir compte de l'incertitude concernant l'évolution des prix des énergies-fossile, l'actuelle chaudière du périscolaire étant une chaudière fuel et considérer l'intérêt de ce projet dans une région forestière et sur son intégration dans la dynamique actuelle de développement des énergies renouvelables.

Les conditions économiques du raccordement seront présentées par le SIED 70 au fur et à mesure des études d'avant-projet et un engagement définitif sera demandé uniquement à l'issue de la phase DCE.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- VALIDE l'étude de faisabilité présentée par le SIED, en retenant la solution de 2 chaudières à bois déchiqueté,
- DECIDE de donner son accord de principe au raccordement de ses bâtiments au réseau de chaleur,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'exécution des présentes dispositions.

Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022 Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220705-131_2022-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-132_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

* * * * *

N°132/2022

<u>Objet</u>: Convention de mise à disposition des gymnases communautaires – Aide à l'investissement – Adoption du plan de financement

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt a signé une convention avec le

Département 70 pour la mise à disposition des collégiens des équipements sportifs communautaires (CSIAG). Dans le cadre de cette convention une aide est accordée pour une durée de 3 années (2020-2021-2022). Le Conseil communautaire avait opté pour une aide à l'investissement. L'enveloppe mobilisable au titre de ces investissements est de 38 016 € pour une dépense de 76 032 € HT.

Les travaux valorisés au titre de cette enveloppe doivent être engagés avant la fin de l'année 2022.

Ont été identifiés au titre de cette enveloppe pour le Centre sportif intercommunal André Girard (CSIAG) des travaux de fourniture et pose d'un sol sportif conforme aux normes et tracés selon les nouvelles règles des fédérations sportives ainsi que l'installation d'une chaudière moins énergivore et la fourniture d'un système de régulation de l'installation pour une utilisation optimisée.

Outre les aides du Conseil départemental 70, sont recherchées des aides de l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES EN HT		RECETTES		Taux
Sol sportif Chaudière et accessoires Dépenses imprévues	72 200.00 € 35 000.00 € 2 800.00 €	DEPARTEMENT	44 000 € 38 016 € 27 984 €	40.00 % 34.56 % 25.44 %
TOTAL	110 000.00 €	TOTAL	110 000 €	100 %

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOPTE** le plan de financement proposé et **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-132_2022-DE

Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022 Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-133_2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

N°133/2022

Objet : Dépôt d'une demande d'aide REAP pour une action parentalité auprès de la CAF 70.

...

Le Président expose que les services Petite Enfance de la CCPH et la Médiathèque renouvelle cette année leur action parentalité en octobre.

Il s'agit d'une conférence humoristique sur le thème de la parentalité proposée par Mme Poisson Véronique, psychologue

La dépense est évaluée à 1 500 € TTC répartie entre les deux services petite enfance :

- Pour le RPE : 1 000 €

- Pour le Multi-Accueil : 500 €

Montant de l'aide demandée : 80% de la dépense TTC.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention à la CAF 70 dans le cadre du réseau de soutien à la parentalité (REAP) et à solliciter une aide à hauteur de 80% la dépense, soit 1200 euros.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-134_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

N°134/2022

<u>Objet</u> : Médiathèque : Signature d'une convention avec la Société par Actions Simplifiées Pass Culture

Le Président expose que le pass Culture est né de la volonté de mettre à disposition des jeunes un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Fruit d'un partenariat de premier plan entre l'Etat, les acteurs culturels, l'environnement scolaire et les collectivités territoriales, le pass Culture donne aujourd'hui toute sa place à la culture pour la jeunesse en lui permettant d'aller à sa rencontre et de s'émanciper dans l'exercice de l'autonomie de ses propres choix culturels.

Les établissements scolaires (collèges et lycées) bénéficient dès cette année d'une enveloppe budgétaire pour mettre en œuvre des projets EAC collectifs qui devront obligatoirement pour être financés et validés passer par la plateforme du pass Culture.

Les services culturels de la CCPH sont en cours de référencement pour pouvoir proposer ces offres collectives. Deux types d'offres peuvent être mises en œuvre :

- Des offres sur mesure qui sont élaborées en amont avec un établissement scolaire et qui correspondent à un projet déjà construit.
- <u>Des offres vitrines</u>: projet EAC proposé par les services qui leur permettent de valoriser leur activité et d'être repérée par les structures éducatives proches.

Afin de pouvoir bénéficier du financement du pass Culture pour les projets EAC qui seront validés par cet intermédiaire, la CCPH doit signer une convention de partenariat avec la société qui gère le pass Culture. Cette convention permet notamment de garantir le remboursement par la société des offres collectives et

individuelles réservées. La CCPH doit également désigner au sein des agents de la collectivité un responsable financier qui sera habilité à gérer les flux financiers qui passeront par la plateforme.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la SAS pass Culture et à désigner un responsable financier affecté au suivi de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-134_2022-DE

Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 18

Nbre de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Éric STEIB (LUZE) -Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant recu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Huques VILLANI (COURMONT) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

<u>Assistaient à la séance</u> : MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

.

N°135/2022

Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets pour 2021

Le Président expose que conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui en fixe le contenu, il convient de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020.

Ce rapport devra ensuite être présenté par chaque maire en conseil municipal dans le cadre de la présentation du rapport annuel d'activités portant sur l'ensemble des compétences de la Communauté de communes.

Extrait du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public des déchets :

Rappel:

Lors de sa création, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a reçu de ses communes membres la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

La Communauté de communes, se compose aujourd'hui de 23 communes, pour un territoire de 163.61 kms² et 21 579 habitants.

Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés :

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) s'effectue en C0,5 (collecte toutes les 2 semaines) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et en C1 (1 collecte hebdomadaire) sur l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt.

La collecte sélective s'effectue en C0,5 sur l'ensemble du territoire sauf pour l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt qui est collecté en C1

Malgré la pandémie, le service de collecte des déchets a continué à assurer la collecte des déchets 5j / 7 y

compris les jours fériés. Il n'y a pas eu de rupture de ce service.

Tonnages collectés :

Ordures ménagères résiduelles

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Recu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

Berger Levrault

the state of the state of	1		- 10 THE CONT. THE CONTROL PROPERTY	I Programme and the second		ID: 07	ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE			
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Total	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	3 064,38		

La Communauté de Communes peut se réjouir d'avoir un ratio de 142 Kg/ Hab. Très inférieur à la moyenne nationale de l'ordre de 231 Kg/Hab. (données ADEME 2020)

Collecte sélective en porte-à-porte (PAP)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	751,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93	1 414,59

2021 connait une légère hausse des tonnages du recyclage.

Le ratio est de 65,55 Kg/Hab. supérieur à la moyenne nationale qui est de 51 Kg/Hab. (données ADEME 2020)

Tarifs particuliers logements individuels / pavillonnaires :

Depuis 2001 et encore à ce jour, la Communauté de Communes dispose des tarifs les moins élevés en comparaison aux autres collectivités voisines, grâce à une gestion au plus près des besoins. Depuis 2017, à titre d'exemple, les personnes seules et 2 personnes ont des tarifs identiques à 2002 avec des services supplémentaires (deux déchetteries, le tri sélectif en porte à porte) et une maitrise de l'inflation.

Tarif de 2001 à 2014

<u>Tarifs en (€)</u>	2001	2002	2003	2004	2005	2005		2006		De 2007 à 2014	
132 511 (6)	2001				Ville	villages	ville	villages	ville	villages	
Personne seule	72,41	77,00	83	87	92	89,5	95	92	96.45	93.40	
Ménage	147,11	156,00	168	176	186,5	181	192.50	186	195.40	188.80	
Résidence secondaire	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84.30	81.20	85.60	82.45	
Artisans – commerçants /Forfait	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84.30	81.20	85.60	82.45	
Artisans – commerçants /Litre	1,52	1,60	48 + 0.50 / litre	51 + 0.53 / litre	57 + 0,543/litre	51,7 + 0,543/litre	58 + 0.56/litre	53.10 + 0.558/litre	58.90 + 0.565/litre	53.10 + 0.565/litre	

Tarifs des ménages en bacs individuels de 2015 à 2021 :

	Taille du bac	Part fixe de 2015 à 2017	Part fixe 2017 à 2020	Part fixe 2021
1 personne	80 L	82,20 €	79,85 €	84,35 €
2 personnes	120 L	160,80 €	156,30 €	164,90 €
3 et 4 personnes	180 L	166,20 €	161,70 €	170,60 €
5 personnes et +	240 L	171,60 €	167,70 €	176,90 €
résidence secondaire		75 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée	79,10 € sans seuil de levée

Détail du coût du service :

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Recu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135 2022-DE

Coût à l'habitant et coût de traitement :

Le coût de traitement à la tonne accueillie sur le quai de transfert est facturé à la Communauté de communes 125,00 € HT (soit 137,50 € TTC), ce qui représente une dépense de 421 352,25 € TTC en 2021. Ce prix comprend le transport, le transfert et le traitement des déchets.

Le droit fixe par habitant versé par la Communauté de communes au SYTEVOM s'élève à 29,00 € HT (soit 31,90 € TTC) par habitant (population de référence SYTEVOM 21 579 Hab.). Cela a représenté 688 370,10€ TTC de cotisation adhérent pour l'année 2021.

Evolution des tarifs du SYTEVOM	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cout du traitement	94 € HT/T	94 € HT/T	100 € HT/T	105 € HT/T	105 € HT/T	112 € HT/T	112 € HT/T	113,50 € HT/T
Cotisation habitant	18,70 € HT/Hab.	18,70 € HT/Hab.	19,70 € HT/Hab.	20,00 € HT/Hab.	20,50 € HT/Hab.	20,50 € HT/Hab.	20,25 € HT/Hab.	20,00 € HT/Hab.

Evolution des tarifs du SYTEVOM	2017	2018	2019	2020	2021
Cout du traitement	115 € HT/T	117 € HT/T	120 € HT/T	120 € HT/T	125 € HT/T
Cotisation habitant	19,9 0 € HT/Hab.	19,65 € HT/Hab.	19,65 € HT/Hab.	20,00 € HT/Hab.	29,00 € HT/Hab.

Recettes et reversements CITEO (Eco Emballage)

Année de versement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	75 762,05 €	55 081,78 €	60 999,53 €	110 832,06 €	151 321,07 €	129 034,87 €	102 870,67 €	83 551,45 €	70 368,12 €

Les reversements CITEO sont variables car ils dépendent de l'évolution des coûts de reprise matières.

Type de déchets (en tonnes)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OM	4 381,26	4 262,03	4 216,64	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	3 064,38
Collecte sélective en porte-à-porte	583,24	573,26	51,08	752,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93	1 414,59
Verre	640,34	649,76	656,68	674,56	700,55	708,20	733,64	753,69	754,10	805,62	807,94
Mixte	304,41	323,57	318,69	233,80							
Déchetteries	6 103,54	6 041,41	5 769,64	6 287,28	6 069,84	6 464,93	5 664,53	6 343,80	6 707,12	7 077,34	7 572,98
Totaux	12 012,79	11 850,03	11 479,73	11 741,82	11 152,19	11 454,12	10 828,38	11 601.68	11 898,24	12 346,83	12 859,89

On note en 2021 que les déchets issus des déchetteries sont en forte croissance par rapport aux années précédentes, induisant des coûts plus importants de la part du SYTEVOM.

Points à retenir :

1. Les indicateurs généraux:

- Un service public assuré 52 semaines par an y compris les jours fériés.
- La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt c'est 23 communes pour 21 579 habitants soit + 89 habitants par rapport à 2020.
- Tous déchets confondus, 12 859,89 tonnes ont été collectées en 2021 contre 12 346,83 tonnes en 2020 (+4,16%) soit +513,06 tonnes en 2021.
- Le ratio annuel par habitant passe de 574,54 kg/habitant en 2020 à 594,94 kg/habitant.
- 17 431 bacs jaunes et verts sur le parc de la CCPH. Soit + 45 bacs.
- 9 856 abonnements soit +100.
- 24 836 factures éditées, 620 mandats et 213 titres.

2. Les points forts de la CCPH:

- -22.74 tonnes d'OMR traitées par rapport à 2020.
- 142 Kg d'OMR par habitant contre 143,65 Kg par habitant en 2020, contre 231 Kg au niveau national.
- + 37,66 tonnes de tri sélectif en porte à porte, soit un ratio de 65,55 Kg par habitant contre 51 Kg au niveau national.
- 2 542 composteurs achetés depuis 2007 dont 122 en 2021.
- Un budget maitrisé.
- Le renfort d'un ambassadeur du tri.
- Un tarification au juste prix.
- Une équipe formée avec un maître composteur.

3. Les points de vigilance :

- + 495,34 tonnes de déchets supplémentaires sur les déchetteries, soit + 7 %.
- 70 368 € de reversement CITEO en baisse régulière depuis 2017.
- Augmentation des coûts du SYTEVOM et de la TGAP.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022

Le Président,

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2021

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

SOMMAIRE

	_		
INTRODUCTION	ON		
1/ PERIMETRE	ET ORGAN	ISATION	
•	Périmètre		
•	Organisation		
	\Rightarrow	Composition	du service
	\Rightarrow		de la collecte des déchets ménagers et assimilés
	\Rightarrow		des points d'apport volontaire
	\Rightarrow	_	des déchetteries
♦	Gestion admi		
2/ COLLECTE		•••••	
•	Collecte des d	léchets ménag	ers et assimilés
	\Rightarrow	Le parc auton	nobile
	\Rightarrow	Les contenant	ts
	\Rightarrow	Répartition de	es dotations de bacs par commune
	\Rightarrow	Tonnages coll	ectés
	\Rightarrow	Nombre moye	en des présentations des bacs OMR par mois
•	Collecte sélec	tive en porte à	porte
	\Rightarrow	Tonnages coll	ectés
	\Rightarrow	Nombre moye	en des présentations des bacs CS par mois
	\Rightarrow	Reversements	soutien CITEO
•	Points d'appo	rt volontaire	
	\Rightarrow	Conteneurs ve	erre
•	Collecte des e	ncombrants	
	\Rightarrow	En régie	
	\Rightarrow	En déchetteri	e
		A	Fréquentation
		В	Tonnage par matériaux

ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

3/TRAITEME	NT DES DECHETS
•	Quai de transfert
•	Locaux du personnel
•	Transport des déchets
•	Traitement des déchets
•	Composteurs
4/ COUT DU SI	ERVIĈE
•	Tarification
•	Tarification incitative
•	Activité comptable
•	Détail des coûts
•	Comptes administratifs 2021
5/TABLEAUR	ECAPITULATIF DE COLLECTE
6/ CONCLUSIO	ON
7/ POINTS A R	ETENIR
8/ PERSPECTI	VES 2022
9/ NOTE DE SY	YNTHESE pour présentation aux conseillers municipaux

GLOSSAIRE.....REGISTRE DES DELIBERATIONS

INTRODUCTION

Conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui en fixe le contenu, le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2021.

Il précise que ce rapport devra ensuite être présenté par chaque maire en conseil municipal dans le cadre de la présentation du rapport annuel d'activités portant sur l'ensemble des compétences de la Communauté de communes avant le 30 septembre 2021 (décret n°2000-404 du 11 mai 2000).

Lors de sa création, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a reçu de ses communes membres la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

La Communauté de communes, se compose aujourd'hui de 23 communes, pour un territoire de 163.61 kms² et 21 579 habitants.

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

1/ PERIMETRE ET ORGANISATION



Aibre	474	Etobon	292
Belverne	150	Héricourt - Bussurel - Tavey	10 931
Brevilliers	655	Laire	413
Chagey	638	Le Vernoy	174
Châlonvillars	1 276	Luze	754
Champey	892	Mandrevillars	271
Chavanne	237	Saulnot	775
Chenebier	708	Trémoins	400
Coisevaux	341	Verlans	174
Courmont	138	Villers sur Saulnot	144
Couthenans	739	Vyans le Val	457
Echenans sous Mont Vaudois	546	<u>Total</u>	21 579

La collecte des déchets est une compétence exercée par la Communauté de communes, en régie, sur la totalité de son territoire. C'est une population de 21 579 habitants (population double compte) qui bénéficie de ce service.

A noter:

On observe en 2021, une légère hausse de la population de 89 habitants par rapport à 2020, soit une hausse de + 0,41 %

♦ Organisation

Saulnot

Le Vernov

Villers-sur-Saulno

Trémoins

Aibre

- La collecte des déchets s'effectue en régie en porte à porte pour les déchets ménagers et assimilés.
- La commune de Courmont est collectée en point de regroupement pour les OMR et CS.

Héricourt

Vyans-le-Val

Tavey

- La collecte sélective se fait en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes (sauf Courmont) depuis le 1^{er} janvier 2015 pour les papiers, cartons, plastiques, journaux, magazines et boites métalliques
- La collecte sélective du verre s'effectue en points d'apports volontaires dans les villages et Héricourt.
- Deux déchetteries sont implantées sur le territoire communautaire :
 - Giratoire en bout de l'avenue du Mont Vaudois pour la nouvelle déchetterie d'Héricourt
 - ZA des Champs Piot à Saulnot

Reçu en préfecture le 12/07/2022

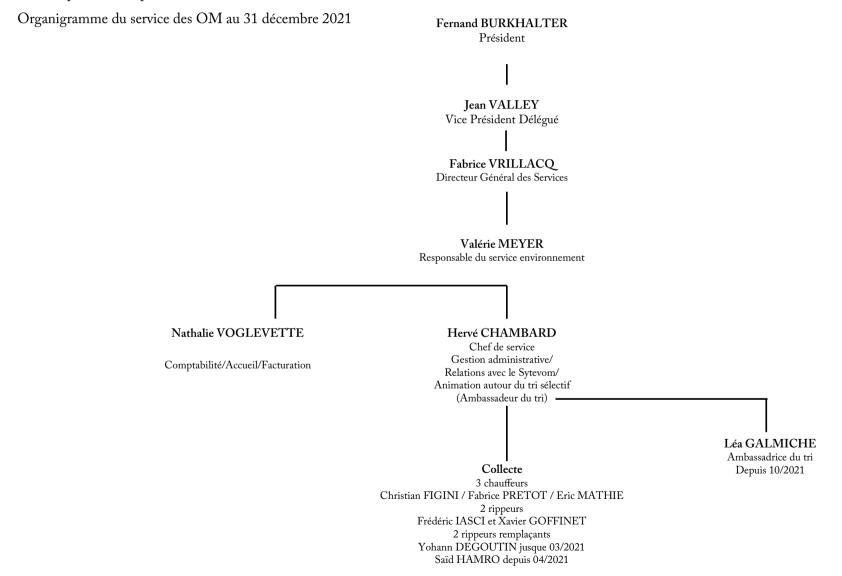
Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

⇒ Composition du service déchets

Le service de collecte est organisé avec 8 postes à temps complets occupés par 7 agents titulaires (hors DGS et responsable du service environnement). Pour travailler en juillet et août ainsi que pour remplacer les agents en arrêt maladie, 6 saisonniers et 1 agent contractuel comptabilisé au titre des saisonniers ont été recrutés pour un total de 4 061,67 heures soit l'équivalent de 2,23 temps plein (pour mémoire en 2020, 6 saisonniers pour 2 447,09 heures soit 1,34 équivalents temps plein avaient été recrutés pour les remplacements).



Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220705-135_2022-DE

⇒ Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) s'effectue en C0,5 (collecte toutes les 2 semaines) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et en C1 (1 collecte hebdomadaire) sur l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt.

La collecte sélective s'effectue en C0,5 sur l'ensemble du territoire sauf pour l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt qui est collecté en C1

⇒ Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés lors de la pandémie du Covid-19

Malgré la pandémie et les confinements, le service de collecte des déchets a continué à assurer la collecte des déchets 5j/7 y compris les jours fériés . Il n'y a pas eu de rupture de ce service.

		ORGANISATION DES C	OLLECTES	
	BENN	VILLE	BENNE V	/ILLAGES
	SEMAINE IMPAIRE	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE	SEMAINE PAIRE
	SECTEUR 1	MAC DO / SECTEUR 2	CHALONVILLARS	CHALONVILLARS
Lundi / T1	LYCEE MASPA	HOPITAL / SECTEUR 2	LUZE	
	AUTRE PRO MULTI	AUTRE PRO MULTI	ECHENANS	LUZE
	PASSAGES	PASSAGES	MANDREVILLARS	
			SAULNOT	LAIRE
	SECTEUR 1	SECTEUR 2	CHAMPEY	AIBRE
	SECTEUR 1	SECTEUR 2	VILLERS SUR SAULNOT	MANDREVILLARS
Mardi / T2			CHAVANNE	COISEVAUX
	(+ COLLECTIF SECTEUR 2)	(+ COLLECTIF SECTEUR 1)	LE VERNOY	
		HOPITAL	BREVILLIERS	
	LYCEE	COLLEGE		
	SECTEUR 4	HOPITAL / MAC DO + collectif	CHENEBIER	CHENEBIER
	MAC DO / HOPITAL	SECTEUR 3 et 4 + centre	ETOBON	ETOBON
	SECTEUR 3	SAULNOT	BELVERNE	BELVERNE
Mararadi / Ta	BUSSUREL	VILLERS SUR SAULNOT	COISEVAUX	BELVERNE
Mercredi / T3	BUSSUREL	CHAVANNE		COUTHENANS
		LE VERNOY	COUTHENANS	COUTHENANS
		CHAMPEY		
		CENTRE VILLE	TAVEY	TAVEY
	SECTEUR 4	BUSSUREL	TREMOINS	TREMOINS
	SECTEUR 3		VERLANS	VERLANS
Jeudi / T4		BREVILLIERS	AIBRE	VYANS LE VAL
		ECHENANS	LAIRE	
			VYANS LE VAL	
		YCEE COLLEGE MASPA	CHAGEY	CHAGEY
Vendredi / T5	COLLECTIFS	SECTEUR 1 ET 2	COURMONT	COURMONT
Tollarcal / 10	AUTRE PRO MI	ULTI PASSAGES		

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

⇒ Organisation des points d'apport volontaire

Les points d'apport volontaire (PAV) sont gérés par le SYTEVOM quant à leur implantation et leur enlèvement (vidange, remplacement). L'entretien et le nettoyage des abords des PAV est de la compétence des communes.

Depuis 2014 seule la collecte du verre subsiste en points d'apport volontaire.

Répartition territoriale des PAV verre :

Communes	Nombre de sites	Nombre de bornes
AIBRE	3 sites	4 bornes
BELVERNE	1 site	1 bornes
BREVILLIERS	1 site	5 bornes
CHAGEY	1 site	3 bornes
CHALONVILLARS	3 sites	5 bornes
СНАМРЕУ	2 sites	3 bornes
CHAVANNE	1 site	2 bornes
CHENEBIER	3 sites	5 bornes
COISEVAUX	1 site	2 bornes
COURMONT	1 site	1 borne
COUTHENANS	1 site	5 bornes
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	1 site	2 bornes
ETOBON	2 sites	2 bornes
HERICOURT	22 sites	33 bornes
LAIRE	1 site	3 bornes
LE VERNOY	1 site	1 borne
LUZE	1 site	2 bornes
MANDREVILLARS	1 site	1 borne
SAULNOT	6 sites	8 bornes
TREMOINS	1 site	3 bornes
VERLANS	1 site	2 bornes
VILLERS-SUR-SAULNOT	1 site	1 borne
VYANS-LE-VAL	1 site	3 bornes
Total	57	97



97 PAV verre

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135 2022-DE



⇒ Organisation des déchetteries

La Communauté de communes compte deux déchetteries intégrées au réseau de déchetteries du SYTEVOM.

Le personnel des déchetteries est géré par le SYTEVOM.

Le SYTEVOM prend en charge tous les coûts liés au fonctionnement des déchetteries (salaires du personnel, l'électricité, le téléphone), la mise en place et la gestion des bennes ainsi que les frais d'enlèvement et d'évacuation des déchets.

La déchetterie d'Héricourt est ouverte au public 6 jours sur 7, à savoir 45h00 d'ouverture hebdomadaire en été et 39h00 en hiver. La déchetterie de Saulnot est ouverte les mardis, vendredis et samedis soit 22h30 hebdomadaires en été et 18h00 en hiver, en complément de celle d'Héricourt.

Horaires de la déchetterie d'Héricourt :

Hiver (du 1^{er} novembre au 28/29 février)
Du lundi au samedi
9h à 12h / 13h30 à 17h

Eté (du 1^{er} mars au 31 octobre) Du lundi au samedi 9h à 12h / 13h30 à 18h







Horaires de la déchetterie de Saulnot:

<u>Hiver</u> (du 1^{er} novembre au 28/29 février) Mardi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 Eté (du 1^{er} mars au 31 octobre)

Mardi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

GESTION ADMINISTRATIVE

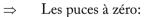
Le suivi administratif des refus de tri, la correspondance avec les usagers et la facturation du service sont assurés par un agent en charge de la comptabilité mais également par le coordonnateur de collecte. Ces opérations comprennent:

- ⇒ La mise à jour des données des usagers (déménagements, décès, séparations, etc....)
- ⇒ La gestion des refus de tri:

Sur la base des signalements par les agents de collecte et des signalements par le préposé du SYTEVOM, lors du déchargement du camion sur le centre de tri. Les informations sont transmises directement au service administratif puis font l'objet d'un courrier à l'usager, lui signifiant son erreur.

♦ 56 courriers de refus de tri ont été adressés en 2021 dans ce cadre précis, contre 57 en 2020.

En l'absence d'un agent dédié au contrôle des bacs et pendant la période sanitaire, les refus ont été du même niveau qu'en 2020, nous avons comme l'année précédente relayé les retours du centre de valorisation de tri du SYTEVOM lors des caractérisations.



Dans le cadre du contrôle des levées opérées sur les bacs de collecte:

- Aucun courrier n'a été adressé aux usagers car il n'y avait pas de levées enregistrées sur le bac vert au cours des 12 derniers mois, le remplacement des puces à Zéro s'est opéré lors de contrôles réguliers et périodiques, les puces ont été remplacées au fur et à mesure et comptabilisées avec les maintenances de bacs.
- ⇒ Les tickets d'interventions:

En 2021, 1 496 tickets d'interventions ont été saisis dans le logiciel, contre 1 110 tickets en 2020.

- ♦ 1 278 interventions de maintenance (primo livraisons, réparations, échanges de volume de bacs, puces à zéro etc....)
- ♦ 18 tickets de réclamation ont été traités (bacs non collectés, erreur de tri, facturation, renseignements pour composteurs, etc...)

A noter:

- On observe une hausse des tickets d'intervention de + 386 tickets soit + 25,80 %, beaucoup de réclamations pour des renseignements ou des commandes de composteurs on été enregistrées à ce titre.
- Beaucoup d'interventions pour des passages de bacs de tri à la taille supérieure ont également été enregistrées à ce titre.





Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

2/ COLLECTE

Tous déchets confondus, 12 859,89 tonnes ont été collectées en 2021 contre 12 346,83 tonnes en 2020 (+ 4,16 %) soit 595,94 kg/habitant en 2021 et 574,54 kg/habitant en 2020.

A noter:

On observe une hausse du ratio de tous les déchets collectés de +21,40 kg/habitant soit +3,72 % consécutive aux éléments suivants: Indicateurs positifs

- La hausse de la population de + 89 habitants
- + 2,32 Tonnes de verre collecté en PAV
- -22,74 Tonnes d'OMR
- +37,66 Tonnes de la collecte sélective

Indicateurs négatifs

• + 495,64 Tonnes des déchets collectés en déchetteries

La hausse du ratio est à attribuer dans sa majorité aux tonnages des déchetteries.

Les tonnages hors déchetteries sont stables et encourageants, on constate une baisse du tonnage OMR et une hausse des tonnages des recyclables (verre et collecte sélective)

RAPPEL : La collecte des déchets s'effectue selon plusieurs modalités :

- régie en porte à porte pour les déchets des ménages et assimilés
- régie en porte à porte pour le tri sélectif
- compétence du SYTEVOM pour les points d'apport volontaire du verre
- compétence du SYTEVOM pour les déchetteries

Collecte des déchets ménagers et assimilés

⇒ <u>Le parc automobile</u>

Le parc automobile du service OM est composé de:

- 2 bennes de collecte équipées chacune d'un compacteur SEMAT monté sur châssis RENAULT; de 26 tonnes et d'une capacité de 20 m³ (toutes les 2 avec pesée embarquée et dispositif informatique d'identification).
- 2 bennes à chargement latéral montées sur un châssis Renault, elles se composent d'un caisson à chargement latéral Packmat System et d'un dispositif informatique d'identification, d'une capacité de 21 m³. (la deuxième benne a été acquise d'occasion auprès du SICOVAD d'Epinal en avril 2020)
- 1 véhicule d'occasion destiné à la livraison des bacs de collecte, Renault Master tôlé, acheté à la société CLOVIS Location en décembre 2021.

A noter:

Pour mémoire les véhicules de service légers de la Communauté de communes sont régulièrement utilisés pour des déplacements en formation et viennent ainsi compléter le parc de véhicule dédié au service de collecte.

Reçu en préfecture le 12/07/2022

ffiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

IMMATRICULATION	DATE D'ACQUISITION	NATURE DE LA REPARATION	MOTANT TTC en €
		RECHAUFFEUR DE FILTRE AD BLUE	232,92 €
		BUTEE HAUTE BLOC PINCE	644,02 €
	l .	REMPLACEMENT MARCHEPIEDS + FILTRES -	1 002,10 €
A .		CORPS DE FIN DE COURSE + GALETS	753,58 €
		ECRAN VIDEO COULEUR	1 108,28 €
	151.65.00	DIVISEUR HYDAULIQUE + REDUCTEUR DE PRESSION	1 194,36 €
		NOYAU POUR LEVAGE	928,86 €
00		RELAIS POUR INTERFACE	52,32 €
		PRE CONTRÔLE MINE	1 804,26 €
		HEURE D'INTERVENTION SAV	351,00 €
		KIT LAME CAOUTCHOUC	454,80 €
		REMPLACEMENT CAPTEURS ET BOITE A VITESSE	19 286,78 €
DD761YT	15/03/2014	REMPLACEMENT DE CAPTEURS ET BOITIER EBS	2 435,71 €
		2 PNEUMATIQUES	1 412,86 €
		REMPLACEMENT PLAQUETTES DE FREIN + FILTRES	1 371,34 €
		BUTEE HAUTE BLOC PINCE	390,12 €
		MAIN D'ŒUVRE	78,00 €
		USURE CHAINE	1 778,40 €
		CAMERA CYLINDRIQUE	493,20€
		LEVIER ET GALET	2 478,30 €
		CAMERA CYLINDRIQUE	493,20€
		REMPLACEMENT DES FOURCHETTES DE PINCES ARRIERES	2 921,34 €
		TOTAL	41 665,75 €

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

IMMATRICULATION	DATE D'ACQUISITION	NATURE DE LA REPARATION	MOTANT TTC en €
		REPARATION FLEXIBLE	296,45€
		BUTEE + BLOC DE JONCTION À FUSIBLE + PHARE	294,35€
		CAMERA DE RECUL	720,85
AD-202-DA	29/10/2009	ECHANGE LEVE VITRE GAUCHE	411,07
		2 PNEUMATIQUES	1 430,33 €
		ENTRETIEN ET PASSAGE AUX MINES	3 842,47 €
		TOTAL	6 995,52 €
		PRECONTROLE MINE + REMISE EN CONFORMITE	2 309,29 €
		FLEXIBLE AMORTISSEUR CHAINE DE LEVAGE VERIN	4 901,56 €
	26/10/2016	CABLES CARTOUCHES FILTRANTES HUILE	6 471,16 €
		AGENOUILLEMENT SUSPENSION	142,44 €
EG-722-GM		CYLINDRE DE PANNEAU ARRIERE	1 380,48 €
		4 PNEUMATIQUES	2 492,06 €
		DISTRIBUTEUR HUILE HYDRAULIQUE	1 305,57 €
		FUITE D'AIR	251,83 €
		REPARATION POMPE	1 077,60 €
		TOTAL	20 331,99€

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



IMMATRICULATION	DATE D'ACQUISITION	NATURE DE LA REPARATION	Affiché le ID : 070-2	247000722-20220705-135_2022-DE
		VIDANGE		538,80 €
		BUTEE + BLOC DE JONCTION À FUSIBLE + PHARE		294,35 €
ES-371-SK	22/12/2017	DEFAUT FONCTIONNEMENT MARCHE PIED		502,86 €
ES-3/1-SK	22/12/2017	2 PNEUMATIQUES		1 368,86 €
		CONTRÔLE ET MAINTENANCE DE LA COURROIE		2 336,76 €
			TOTAL	5 041,63 €
		SEMAT / 2 véhicules		1 768,78 €
VISITES TECHNIQU	JES OBLIGATOIRES	APAVE / 2 véhicules		1 365,00 €
			TOTAL	3 133,78 €
DIVERS		AD BLUE + DIVERS AMPOULES + huile moteur		1 068,95 €
			TOTAL	1 068,95 €
	5	ГОТАL GENERAL DES DEPENSES DES VEHI	CULES	78 237,62 €

A noter:

On observe une hausse de 10 332,18 € au titre de l'entretien des véhicules de collecte soit une augmentation de 15,22 %. Cette hausse est attribuée à la benne latérale d'occasion achetée en 2020 au SICOVAD d'Epinal

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

\Rightarrow <u>Les contenants</u>:

- <u>Les bacs OM</u>: La gestion des bacs verts est assurée en régie sur l'ensemble des communes depuis le 1^{er} juillet 2014.
- <u>Les bacs CS</u>: La gestion des bacs jaunes est également assurée en régie sur l'ensemble des communes depuis le 1^{er} juillet 2014. Depuis le 1^{er} juillet 2014, la Communauté de communes gère l'ensemble des bacs de collecte OM et TRI.

Au total, ce sont 358 bacs et 50 couvercles qui ont été achetés à la société ESE (anciennement CITEC Environnement), répartis comme suit pour la dotation en bacs des nouveaux arrivants et le remplacement des bacs usagés de la ville d'Héricourt et des villages:

Bacs achetés en 2021

80	120	180	240
1 pers	2 pers	3 et 4 pers	5 pers et +

- ♦ 68 bacs de 80 litres OM
- ♦ 30 bacs de 180 litres OM
- ♦ 30 bacs de 240 litres OM
- ♦ 50 bacs de 360 litres OM
- 10 bacs de 660 litres OM
- ♦ 15 bacs de 770 litres OM
- ♦ 10 couvercles pour bacs de 80 litres
- 20 couvercles pour bacs de 360 litres

140	180	240	360	
1 pers	2 et 3 pers	4 pers et 5	+ de 5	



- 80 bacs de 180 litres CS
- ♦ 72 bacs de 360 litres CS
- ♦ 30 bacs de 660 litres CS
- 20 couvercles pour bacs de 360 litres

Nombre d'abonnements ouverts ou clôturés en 2021	Nombre d'abonnements ouverts	Nombre d'abonnements clôturés
AIBRE	10	11
BELVERNE	2	1
BREVILLIERS	21	22
CHAGEY	23	17
CHALONVILLARS	46	39
CHAMPEY	27	28
CHAVANNE	4	4
CHENEBIER	18	13
COISEVAUX	8	4
COURMONT	2	3
COUTHENANS	25	20
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	12	8
ETOBON	11	9
HERICOURT	619	498
LAIRE	12	8
LE VERNOY	2	1
LUZE	28	13
MANDREVILLARS	6	6
SAULNOT	22	20
TREMOINS	15	8
VERLANS	3	2
VILLERS SUR SAULNOT	4	3
VYANS LE VAL	12	12
Total	932	750

Reçu en préfecture le 12/07/2022

ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Affiché le



⇒ répartition des dotations des bacs par commune au 31 décembre 2021:

	ОМ							
	80	120	180	240	360	660	770	Total
AIBRE	48	79	53	17	2	1	2	202
BELVERNE	18	16	24	4	0	0	0	62
BREVILLIERS	82	92	85	22	0	1	2	284
CHAGEY	75	113	82	13	3	1	2	289
CHALONVILLARS	130	193	194	47	10	1	0	576
CHAMPEY	94	121	123	28	7	1	1	375
CHAVANNE	24	29	39	7	0	0	0	99
CHENEBIER	89	98	116	22	1	1	3	330
COISEVAUX	33	35	59	14	0	1	1	143
COURMONT	0	0	0	0	0	5	0	5
COUTHENANS	69	97	105	24	21	0	1	317
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	47	68	98	14	5	0	0	232
ETOBON	44	40	51	10	0	1	0	146
HERICOURT	1077	1130	1001	511	252	86	130	4192
LAIRE	44	65	59	8	2	0	0	178
LE VERNOY	18	21	25	8	0	0	0	72
LUZE	76	121	123	30	1	0	0	351
MANDREVILLARS	27	44	55	11	0	1	0	138
SAULNOT	82	106	117	34	8	5	0	352
TREMOINS	40	45	69	14	0	0	0	168
VERLANS	17	18	27	10	0	0	0	73
VILLERS SUR SAULNOT	17	14	25	4	0	0	0	60
VYANS LE VAL	37	83	65	11	3	0	0	199
Total	2188	2628	2595	863	315	105	142	8843

140	180	240	360	660	Total	Total
44	108	42	6	1	201	403
17	29	18	0	1	65	127
153	63	60	7	3	286	570
140	73	65	8	2	288	577
252	138	155	10	4	559	1135
164	82	95	7	7	355	730
46	18	35	0	0	99	198
161	75	83	3	4	326	656
53	36	50	2	2	143	286
0	0	0	0	15	15	20
149	67	72	15	7	310	627
104	51	70	3	1	229	461
76	31	36	1	0	144	290
1733	782	921	409	143	3988	8180
35	97	42	5	0	179	357
16	37	18	1	0	72	144
157	90	93	10	0	350	701
58	41	37	1	1	138	276
164	76	87	10	8	345	697
75	44	46	2	0	167	335
31	12	29	0	0	72	145
31	13	16	0	0	60	120
87	52	54	4	0	197	396
3746	2015	2124	504	199	8588	17431

A noter:

On compte 17 431 bacs de collecte OM et CS sur l'ensemble du territoire de la CCPH. On observe une augmentation de 45 bacs soit 0,26 %, correspondant à la construction de nouveaux lotissements, la rénovation de logements vacants ou encore l'installation de nouvelles entreprises.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le paus

Berger Levrault

ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

DESCRIPTION 1 PERMANENT THE PROPERTY OF THE

• Ordures ménagères résiduelles

⇒ Tonnages collectés

En 2021, 3 064,94 Tonnes de déchets ménagers ont été collectées soit 142,00 kg/hab. (population Insee 2015) soit une baisse des tonnages de - 0,74 % par rapport à l'année précédente (3 087,12 tonnes en 2020).

Mois	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
janvier	291,98	256,20	273,38	298,53	272,79	283,64	241,55
février	252,98	273,38	245,14	223,99	250,97	238,19	240,35
mars	283,52	251,32	262,43	261,42	249	244,91	252,60
avril	267,84	262,00	220,07	260,69	239,38	232,24	246.60
mai	255,74	256,74	255,57	236,57	250,92	234,12	266,83
juin	303,40	270,02	249,80	267,70	247,24	272,97	287,99
juillet	252,48	259,06	265,85	276,49	291,02	287,88	264,53
août	244,60	252,80	269,91	256,51	240,34	244,90	236,52
septembre	275,26	239,14	247,71	232,16	235,09	238,64	233,72
octobre	256,22	257,34	262,57	244,50	233,53	246,15	244,96
novembre	264,56	242,94	238,43	246,27	243,35	262,72	265,14
décembre	288,32	247,18	260,22	255,15	275,71	300,76	286,59
total	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	3 064,38

A noter:

On remarque une baisse de - 22,74 tonnes d'OMR* soit- 0,74 % ce qui porte la part habitant à 142,00 kg/an en 2021 contre 143,65 kg/an en 2020, soit - 1,65 kg de moins par an par habitant. Cette baisse est encourageante, les tonnages reviennent au même niveau qu'avant la crise sanitaire

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

\Rightarrow	Nombre moyen des	<u>présentations des bacs</u>	OMR par mois of	<u>du 1er janvier au</u>	31 décembre 2021
	•		1	,	

	0	1	2	3	4	5	6	7	8 et +
AIBRE	6,03 %	81,91 %	12,06 %						
BELVERNE	9,84 %	90,16 %							
BREVILLIERS	7,12 %	92,88 %							
CHAGEY	7,61 %	90,31 %	2,08 %						
CHALONVILLARS	7,50 %	90,75 %	1,75 %						
СНАМРЕУ	7,12 %	92,35 %	0,53 %						
CHAVANNE	6,06 %	92,93 %	1,01 %						
CHENEBIER	8,79 %	90,30 %	0,91 %						
COISEVAUX	8,45 %	91,55 %							
COURMONT		80 %	20 %						
COUTHENANS	5 %	92,19 %	1,25 %	1,56 %					
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	3,48 %	96,09 %	0,43 %						
ETOBON	13,70 %	85,62 %	0,68 %						
HERICOURT	11,43 %	67,03 %	16,58 %	3,86 %	0,14 %	0,17 %	0,24 %	0,29 %	0,26 %
LAIRE	10,61 %	68,16 %	21,23 %						
LE VERNOY	6,94 %	93,06 %							
LUZE	6,55 %	92,88 %	0,57 %						
MANDREVILLARS	5,76 %	93,53 %	0,71%						
SAULNOT	9,24 %	90,20 %	0,56 %						
TREMOINS	7,93 %	78,66 %	13,41 %						
VERLANS	9,86 %	77,46 %	12,68 %						
VILLERS SUR SAULNOT	1,67 %	98,33 %							
VYANS LE VAL	7 %	84 %	9 %						

A noter:

On observe que la majorité des foyers ne sortent leur bac vert qu'une seule fois par mois

La commune de Courmont est dotée en bacs collectifs, elle n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne ci-dessus.

Les sorties moyennes au-delà de 3 fois par mois ne concernent que les bacs de l'habitat collectif de la ville d'Héricourt et certains gros producteurs (établissements de santé, collège et lycée).

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Collecte sélective en porte-à-porte (PAP)

Tonnages collectés

La collecte sélective en porte à porte s'effectue avec une mise à disposition de bacs jaunes. En 2021 ce sont 1 414,59 tonnes de tri qui ont été collectées en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

		-0.4.4	2015		• • • • •		
Mois	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
janvier	83,26	84,78	101,38	125,75	133,97	120,42	109,45
février	79,70	91,60	102,42	109,69	105,73	108,63	106,74
mars	89,44	115,54	130,49	112,09	111,23	119,52	135,66
avril	102,98	93,82	111,82	120,90	130,24	114,16	119,68
mai	79,10	88,64	112,61	137,17	122,60	97,26	107,10
juin	87,20	108,70	111,41	114,59	106,58	118,93	124,26
juillet	111,84	96,26	107,90	118,46	113,28	109,73	118,14
août	91,92	94,34	120,26	108,59	108,28	105,64	119,65
septembre	98,62	119,16	112,68	114,49	113,21	128,98	128,25
octobre	110,28	99,64	123,13	140,11	141,73	121,17	113,10
novembre	87,58	105,94	134,35	114,83	108,79	106,37	117,16
décembre	119,98	114,45	110,68	127,54	112,04	126,12	115,40
total	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1376,93	1 414,59

A noter:

On enregistre en 2021 une hausse de + 37,66 tonnes soit + 2,74 %.

Cette hausse peut s'expliquer pour partie par la hausse de population (+89 habitants) et par un retour à la normale, d'avant la crise sanitaire (COVID)

REPART	TITION DES REFUS	DE TRI								
IMBRIQUES *	FINES *	REFUS VRAI *								
5,03 %	5,03 % 2,35 % 14,32 %									

A noter:

Le taux de refus moyen pour 2021 est de 21,70 % contre 19,18 % en 2020. Ce taux est un taux moyen calculé sur la base des 18 dernières caractérisations réalisées par le centre de tri de Noidans le Ferroux en présence de l'ambassadeur de tri.

La hausse de ce taux de refus reste un point de préoccupation pour la CCPH.

^{*} Imbriqués: déchets recyclables mis les uns dans les autres ou en sac / *fines: déchets trop petits pour être triés / *refus vrai: déchets non acceptés dans les consignes de tri

Reçu en préfecture le 12/07/2022 Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE



Nombre moyen des présentations des bacs CS par mois du 1er janvier au 31 décembre 2021

	0	1	2	3	4
AIBRE	2,51 %	92,96 %	4,52 %		
BELVERNE	6,25 %	85,94 %	7,81 %		
BREVILLIERS	9,93 %	84,75 %	5,32 %		
CHAGEY	8,36 %	49,08 %	41,11 %		
CHALONVILLARS	7,12 %	89,50 %	3,38 %		
СНАМРЕУ	9,75 %	86,35 %	3,90 %		
CHAVANNE	10,10 %	87,88 %	2,02 %		
CHENEBIER	5,21 %	91,41 %	3,38 %		
COISEVAUX	3,52 %	95,07 %	1,41 %		
COURMONT			100 %		
COUTHENANS	5,13 %	91,35 %	3,53 %		
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	4,85 %	91,19 %	3,96 %		
ETOBON	9,72 %	84,03 %	6,25 %		
HERICOURT	13,18 %	65,86 %	16,08 %	4,55 %	0,33 %
LAIRE	6,67 %	91,11 %	2,22 %		
LE VERNOY	15,28 %	81,94 %	2,78 ù		
LUZE	7,91 %	87,57 %	4,52 %		
MANDREVILLARS	9,35 %	84,17 %	6,47 %		
SAULNOT	13,03 %	81,02 %	5,95 %		
TREMOINS	7,32 %	71,95 %	20,73 %		
VERLANS	7,04 %	61,97 %	30,99 %		
VILLERS SUR SAULNOT	16,67 %	76,67 %	6,67 %		
VYANS LE VAL	5,53 %	51,26 %	43,22 %		

A noter:

On observe que la majorité des foyers ne sortent leur bac jaune qu'une seule fois par mois

Les levées au-dessus de 2 fois par mois concernent les bacs de l'habitat collectif de la ville d'Héricourt (Habitat 70) et certains gros producteurs La commune de Courmont est dotée en bacs collectifs.

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Nous avons perçu 70 368,12 € TTC en 2021 pour les performances de tri et la communication contre 83 551,45 € TTC en 2020.

Celles-ci proviennent du contrat CITEO (anciennement Eco Emballages) contracté par le SYTEVOM. Il s'agit d'une recette essentielle pour le budget annexe des OM. Cette subvention est liée à la collecte sélective en porte à porte et elle est connue avec un décalage d'une année. Aussi en 2021 la Communauté de communes a perçu les recettes liées aux tonnages de l'année 2020.

Reversements soutien CITEO à la collecte sélective

Année de versement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Communication	3 174,25 €	3 174,25 €			5 429,26	5 192,18			
Reversements filières	72 587,80 €	51 907,53 €	60 999,53 €	110 832,06 €	145 891,81 €	123 842,69 €	102 870,67 €	83 551,45 €	70 368,12
Total	75 762,05 €	55 081,78 €	60 999,53 €	110 832,06 €	151 321,07 €	129 034,87 €	102,870,67 €	83 551,45 €	70 368,12

Année de référence	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnages PAP de référence	573,26	518,08	752,85	1144,9	1212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93
€/T reversements filières	126,62€	100,19€	81,02 €	96,81€	120,29€	89,80€	71,23 €	59,35€	51,10
€/T Total	132,16€	106,32 €	81,02€	96,81€	124,76€	93,56€	71,23 €	59,35€	51,10

PAP ville uniquement

PAP ville + villages Extension des consignes de tri

• Points d'apport volontaire (PAV)

\Rightarrow Conteneurs verre

807,94 tonnes ont été collectées dans les points d'apport volontaire en 2021 soit un ratio de 37,44 kg/an/hab. contre 805,62 tonnes en 2020 soit 37,49 kg/an/hab.

VERRE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	656,68	674,56	700,55	708,20	733,64	753,69	754,10	805,62	807,94

A noter:

On constate une hausse de **2,32** tonnes de verre collectées par rapport à 2020 soit + **0,29** % soit une légère baisse du ratio de **0,05** kg/an/hab. soit - **0,13**%. Depuis 2 années on constate une relative stabilité des tonnages de verre.

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Collecte des encombrants

⇒ En régie

La collecte des encombrants n'est plus organisée depuis 2015.

⇒ En déchetterie

A Fréquentation

Déchetterie d'Héricourt

La déchetterie a accueilli 90 896 visiteurs pour un total de 6 365,24 tonnes de déchets déposés soit un poids moyen de 70,03 Kg de déchets par visiteur.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	différence
Nombre d'entrées en 2015	3544	3 343	6 305	6 742	7 533	7 159	7 605	9 985	6 533	6 723	4 961	3 642	74 075	
Nombre d'entrées en 2016	3 295	3 961	5 103	6 731	6 805	8 003	9 376	8 609	7 012	6 965	4 724	3 723	74 307	↑ + 232
Nombre d'entrées en 2017	2 398	4 245	6 953	6 760	7 314	6 967	8 060	9 156	6 858	7 586	5 915	3 211	75 414	↑ +1107
Nombre d'entrées en 2018	4 098	3 404	4 475	7 490	7 327	9 674	7 380	8 041	7 987	7 989	5 712	3 914	77 491	↑ + 2 077
Nombre d'entrées en 2019	3 753	5 533	6 098	7 065	8 047	7 928	8 816	10 257	7 730	7 460	5 657	4 555	82 909	↑ + 5 418
Nombre d'entrées en 2020	4 903	5 060	2 778	2	6 692	9 117	9 521	8 931	8 073	7 902	5 987	4 494	73 460	♦ - 9 449
Nombre d'entrées en 2021	3 645	5 223	7 534	7 740	8 026	9 177	10 527	10 642	9 381	8 859	5 836	4 106	90 896	↑ + 17 436







A noter:

On remarque en 2021 une forte hausse de 23,74 % des entrées soit +17 436 entrées et une hausse des tonnages de + 283,51 tonnes soit + 4,66 %. Les dépôts moyens par visiteur, passent de 82,78 Kg en 2020 à 70,03 Kg en 2021. Soit une baisse de -15,40 % du dépôt moyen par visiteur.



B Tonnage par matériaux

90 896 entrées

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendance
Bois	425,35	390	334,15	443	496,9	557,35	676,45	+ 119,10 T
Déchets verts	1 307,03	1 305,74	1 110,44	1 331,74	1 650,66	2 170,56	1 867,80	Ψ -302,76 T
Ferraille	135,068	190,6	197,96	198	213,95	244,75	245,90	↑ +1,15 T
Encombrants	1 185,39	1 357,97	1 240,65	1 099,95	880,91	708,65	564,70	Ψ - 143,95 T
Mobiliers	480,86	540,76	582,86	612,74	594,04	549,46	703,20	↑ +153,74 T
Gravats / inertes	1 054,76	1 004,95	915,44	1 022,90	1 037,09	1 120,16	1 426,49	+ 306,33 T
Papiers / cartons	120,79	107,04	106,08	119,74	147,88	150,52	190,34	↑ + 39,82 T
DEEE	159,817	200,44	188,08	192,72	228,73	205,98	231,95	↑ + 25,97 T
Huiles de ménagères	2,339	2,48	2,7	2,8	2,24	2,87	3,15	↑ + 0,28 T
Huiles de vidange	9,81	10,8	10,53	11,16	11,97	11,7	13,86	↑ + 2,16 T
Vêtements	10,218	4,65	6,36	18,37	40,82	45,76	56,29	+ 10,53 T
Batteries	9,425	10,86	8,96	8,1	7,53	8,9	6,76	Ψ -2,14 T
Livres	9,6	9,8	9,5	13,25	15,8	15,55	19,00	↑ +3,45 T
Pneumatiques	22,65	35,15	20,1	20,36	37,97	20,79	40,04	↑ + 19,25 T
Ressourcerie	13,9	24,7	17,24	20,07	10,78	19,18	13,15	Ψ -6,03 T
Déchets ménagers spéciaux	29,944	27,13	31,23	35,96	38,5	42,14	50,23	↑ +8,09 T
Polystyrène				2,52	5,3	6,13	5,97	Ψ -0,16 T
Huisseries				44,68	67,98	38,4	18,38	Ψ -20,02 T
Plâtre				52,78	117,48	104,42	152,48	↑ + 48,06 T
Plastique rigide					8,8	43,46	53,87	↑ + 10,41 T
Plastique souple					2,41	14,76	24,82	↑ + 10,06 T
Autres*			0,12	0,25	0.29	0,25	0,41	↑ + 0,16 T
Totaux	4 976,95	5 223,31	4 782,40	5 251,09	5 618,03	6 081,73	6 365,24	+ 283,51 T

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

• Déchetterie de Saulnot

On a dénombré 10 943 visiteurs pour un total de 1 208,71 tonnes de déchets soit un poids moyen de 110,45 Kg de déchets par visiteur.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Différence
Nombre d'entrées en 2015	728	704	1 182	1 221	1 365	1 274	1 363	1 608	1 279	1 360	987	829	13 900	
Nombre d'entrées en 2016	692	690	988	1 372	1 412	1 278	1 720	1 689	1 537	1 019	889	786	14 072	↑ + 172
Nombre d'entrées en 2017	460	774	1 409	1 470	1 318	1 342	1 377	1 697	1 501	1 474	894	691	14 407	+ + 335
Nombre d'entrées en 2018	787	752	1 191	1 764	1 493	1 633	1 217	1 469	1 566	1 246	935	747	14 800	+ 393
Nombre d'entrées en 2019	621	896	1316	1358	1309	1348	1536	1596	1363	1175	1027	739	14 284	↓ -516
Nombre d'entrées en 2020	826	934	525	0	594	1800	1402	1494	1166	882	687	489	10 799	↓ -3 485
Nombre d'entrées en 2021	509	672	904	1 061	862	824	1 317	1 052	1 059	1 207	868	808	10 943	↑ + 144





A noter:

On observe une hausse des tonnages de 21,39 % soit +212,99 tonnes et une légère hausse de la fréquentation de 1,33 % soit 144 entrées.

La conjugaison d'une hausse de tonnages et de la fréquentation propulse le poids moyen des déchets par visiteur qui passe de 92,20 Kg en 2020 à 110,45 Kg en 2021. Soit + 19,79 % du dépôt moyen par visiteur.

Pour la deuxième année consécutive, la hausse du poids moyen des dépôts augmente considérablement, passant de 76,76 Kg en 2019 à 110,45 Kg en 2021, soit une hausse cumulée de 43,89 % ou une moyenne de +33,69 Kg par dépôts sur cette période.



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE



10 943 entrées

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendance
Bois	152,02	194,85	132,60	120,55	116,60	103,45	147,55	↑ + 44,10 T
Déchets verts	274,78	315,12	275,75	242,74	218,46	163,92	249,32	↑ + 85,40 T
Ferraille	42,044	59,42	57,74	54,65	55,50	51,95	61,65	↑ + 9,70 T
Encombrants	251,78	300,95	263,64	234,02	217,73	189,92	222,54	↑ + 32,62 T
Gravats / inertes	249,17	240,63	243,89	211,31	274,96	279,95	269,05	Ψ - 10,90 T
Papiers / cartons	29,66	31,32	28,48	26,34	36,38	28,70	38	↑ + 9,30 T
DEEE	34,413	45,51	39,24	39,26	42,83	39,41	48,26	↑ + 8,85 T
Huiles de ménagères	0,438	0,34	0,35	0,56	0,73	0,61	0,75	↑ + 0,14 T
Huiles de vidange	2,70	3,39	3,06	3,42	3,87	5,04	5,49	↑ + 0,45 T
Vêtements	8,261	6,82	9,29	12,15	16,51	18,10	25,24	↑ + 7,14 T
Batteries	2,257	3,40	2,17	2,09	0,38	1,31	1,23	↓ - 0,08 T
Livres	1,75	2,00	1,48	1,80	3	1,90	4,60	↑ + 2,70 T
Pneumatiques	5,90	6,50	5,34	3,83	7,72	7,43	9,37	↑ + 1,94 T
Déchets ménagers spéciaux	13,173	11,19	7.56	7,66	7,81	9,91	11,07	↑ + 1,16 T
Ressourcerie			1,24	4,32	2,07	4,77	2,24	Ψ - 2,53 T
Mobilier			79,86	86,26	92,74	89,30	111,82	↑ + 22,52 T
Cartouches d'encre et autres			0,03	0,05	0,10	0,05	0,03	Ψ - 0,02 T
Polystyrène							0,21	↑ + 0,21 T
Huisseries							0,31	↑ + 0,31 T
Totaux	1 068,382	1 221,51	1 151,71	1051.01	1 096,39	995,72	1 208,71	↑ + 212,99 T

Reçu en préfecture le 12/07/2022

ché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

POINT D'ACCUEIL DE CHALONVILLARS

Le point d'accueil de Châlonvillars a été définitivement fermé au 31 décembre 2018.

0 entrées

	Quantité en tonnes en 2014	Quantité en tonnes en 2015	Quantité en tonnes en 2016	Quantité en tonnes en 2017	Quantité en tonnes en 2018	Quantité en tonnes en 2021
Encombrants	24,69	23,61	30,26	45,82	48,49	Fermé
Ferraille			4,10	3,05	2,70	Fermé

Tonnages par matériaux

Le tonnage global des matériaux collectés en déchetteries est de 7 573,95 tonnes pour l'année 2021 contre 7077,34 tonnes pour l'année 2020.

- 6 365,24 tonnes de déchets ont été collectées en déchetterie d'Héricourt (6 081,73 tonnes en 2020).
- 1 208,71 tonnes ont été collectées en déchetterie de Saulnot (995,61 tonnes en 2020).

14 bennes sont disposées en déchetterie d'Héricourt, 8 autres bennes sont disposées en déchetterie de Saulnot.

Fréquentation des déchetteries

Avec 101 839 entrées en 2021 contre 84 259 en 2020 la fréquentation totale de déchetteries est en hausse de 17 580 entrées soit +20,86 %.

A noter:

On observe une hausse importante de la fréquentation sur la déchetterie d'Héricourt (+17 436) et un quasi maintien sur la déchetterie de Saulnot(+144), dans un même temps une hausse des tonnages de 496,50 tonnes (+283,51 t pour Héricourt et +212,99 t pour Saulnot)

Cela se traduit tout de même par une baisse globale du poids moyen des dépôts, 74,37 kg/an/dépôts en 2021 contre 83,99 kg/an/dépôts en 2020. soit –11,42 kg/an/dépôts ou -11,45 %. Cette baisse du poids moyen est due à la hausse de la fréquentation de la déchetterie d'Héricourt.

Les déchetteries du Pays d'Héricourt accueillent également des producteurs hors Communauté de communes.

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

3/TRAITEMENT DES DECHETS

Quai de transfert

Depuis le 1^{er} juillet 2002 (date à laquelle la compétence traitement a été transférée au SYTEVOM), le quai de transfert situé à Echenans sous Mont Vaudois est en service. Depuis le mois de janvier 2012 le SYTEVOM a construit deux nouveaux quais. Il se compose maintenant de cinq quais et d'un pont bascule permettant la pesée des tonnages d'ordures ménagères et de tri entrants et sortants du site. Le gardien du quai de transfert agent du SYTEVOM a pour mission d'orienter les camions vers les bonnes bennes (bennes OM ou CS), de veiller au bon fonctionnement des enlèvements des bennes pleines et à leur remplacement. Il est chargé de l'entretien du site et il assure la surveillance des apports extérieurs (DIR-EST, ville d'Héricourt).

Locaux du personnel

Depuis le mois de mai 2014 le personnel de collecte et d'entretien des bacs dispose de locaux aux normes d'accessibilité et de mixité. Ils se composent de plusieurs modules préfabriqués et d'un garage servant d'atelier. L'ensemble de l'installation est équipé d'une micro station pour l'épuration des eaux usées.

Transport des déchets

Le transport est intégré à la compétence de traitement des déchets et a été à ce titre transféré au SYTEVOM qui l'intègre dans le coût de traitement à la tonne. Depuis 2013, le SYTEVOM a repris cette prestation avec sa régie de transport

Traitement des déchets

Ordures ménagères

Afin de réduire les distances de transport des déchets, le SYTEVOM a passé un accord de coopération avec le SERTRID pour l'acheminement de nos déchets sur le site de l'usine de valorisation énergétique de Bourogne.

Tri sélectif en porte-à-porte

Les emballages recyclables collectés en mélange en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes sont acheminés et transportés au centre de valorisation de Noidans le Ferroux après avoir transité par le quai de transfert d'Echenans sous Mont Vaudois puis envoyés vers leurs filières respectives de recyclage.

Points d'apport volontaire

Le SYTEVOM a confié, par marché, la collecte et le traitement des matériaux collectés en point d'apport volontaire au prestataire suivant :

Matériaux	Prestataires	Devenir
Conteneurs verre	MINERIS 1 rte Gironcourt, 88170 SAINT MENGE	Recyclage : verre neuf

Reçu en préfecture le 12/07/2022

fiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

♦ Composteurs

Vente de composteurs sur le territoire de la CCPH de 2007 à 2021

COMMUNES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AIBRE											0	0	0	1	3
BELVERNE											0	0	0	0	1
BREVILLIERS	7	11	5	7	25	0	1	10	1	1	1	8	2	2	3
BUSSUREL	4	6	18	9	7	0	2	12	5	0	3	4	2	3	6
CHAGEY	10	8	12	7	7	1	3	6	6	0	4	3	1	7	5
CHALONVILLARS	16	22	13	11	15	6	7	8	8	0	6	2	3	7	13
СНАМРЕУ	11	14	19	2	7	2	4	4	3	1	3	4	0	1	2
CHAVANNE	0	1	1	1	11	0	3	1	0	1	1	0	1	2	0
CHENEBIER	8	10	6	11	12	2	5	4	1	0	2	2	0	2	1
COISEVAUX	5	5	5	7	2	1	1	7	0	3	2	1	1	1	1
COURMONT	0	0	2	0	1	1	4	1	2	0	0	1	0	0	0
COUTHENANS	14	21	5	13	8	2	1	7	4	6	3	1	1	6	7
ECHENANS S/Mt VAUDOIS	3	10	3	7	15	3	1	8	4	4	6	7	6	7	6
ETOBON	4	5	1	0	14	1	1	5	3	1	0	4	3	0	0
HERICOURT	131	122	69	57	88	28	27	79	57	33	21	23	28	20	33
LAIRE											4	1	2	2	3
LE VERNOY											0	0	0	0	1
LUZE	11	12	11	7	9	2	4	6	1	3	2	3	7	6	5
MANDREVILLARS	1	4	3	1	0	0	0	0	1	0	0	4	4	1	0
SAULNOT	3	25	3	5	31	1	3	11	6	3	2	2	1	5	8
TAVEY	5	9	2	1	13	1	0	7	3	2	3	4	2	2	7
TREMOINS	2	17	7	3	7	0	3	3	2	1	0	1	1	1	2
VERLANS	8	8	3	0	2	0	1	5	2	1	0	0	1	1	1
VILLERS SUR SAULNOT	1	2	1	4	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	4
VYANS LE VAL	5	5	24	3	5	1	3	7	0	0	2	3	1	4	4
TOTAL DES FOYERS	249	317	213	156	281	53	77	191	109	60	65	78	67	81	116

Depuis 2007, les ménages peuvent acquérir jusqu'à 2 composteurs par an, en bois ou en plastique.

Au total 2 113 foyers (dont 116 en 2021) ont été dotés sur le secteur de la Communauté de communes ce qui correspond à 2 542 composteurs (dont 122 en 2021).





ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

4/ COUT DU SERVICE

♦ Tarification 2021

Depuis le deuxième semestre 2015, la REOM intègre une part variable de facturation incitative à la levée et à la taille du bac à ordures ménagères.

La dotation des bacs est réalisée en fonction de la grille de dotation suivante :

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et +
OM	80 L	120 L	18	01	2401
CS	140 L		180 L	,	240L

A noter:

compte tenu de l'extension des consignes de tri, sur demande des usagers, la dotation en bacs CS pour les:

- 2 personnes peut être portée à 180 L au lieu de 140 L.
- 3 et 4 personnes peut être portée à 240 L au lieu de 180 L
- 5 personnes et + peut être portée à 360 L au lieu de 240 L

La grille de dotation des bacs verts reste inchangée depuis sa mise en place en 2015

<u>Tarifs particuliers logements individuels / pavillonnaires :</u>

	Taille du bac	Prix d'une levée	Forfait fixe (intégrant 12 levées)
1 personne	80 L	0,96 €	84,35 €
2 personnes	120 L	1,44 €	164,90 €
3 et 4 personnes	180 L	2,16 €	170,60 €
5 personnes et +	240 L	2,88 €	176,90 €
résidence secondaire		Selon la taille du bac	79,10 € sans seuil de levée

<u>Tarifs particuliers habitat collectif</u>:

	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées)	Coût à la levée supplémentaire
1 personne	80 L	79,25 €	
2 personnes	120 L	164,90 €	Coût à la levée supplémentaire en fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'im-
3 et 4 personnes	180 L	170,60 €	meuble. Levée supplémentaire comptabilisée à par- tir de la 13 ^{ème} levée par bac.
5 personnes et +	240 L	176,90 €	til de la 13 levee pai bae.

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Tarifs commune de COURMONT:

	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées	Coût à la levée supplémentaire
Administration communale	26 € (pas de levées intégrées)	
1 personne	41,50 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du
2 personnes	82,50 €	bac et du nombre de foyer dans la commune. Levée
3 personnes	82,50 €	supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée
4 personnes	82,50 €	par bac.
5 personnes et +	82,50 €	

Tarifs des administrations communales:

	Forfait annuel fixe par point de collecte	Coût à la levée supplémentaire
Administration communale	26 € (pas de levées intégrées)	Pas de levées intégrées au forfait, facturation dès la 1ère levée au coût du bac correspondant

<u>Tarifs des professionnels</u>:

	Taille du bac	Forfait annuel Pas de dotation d'office	Forfait annuel fixe Intégrant 12 levées	Coût de la levée supplémentaire
Forfait « pas de dotation d'office »		79,10 €		
	80 L		84,35 €	0,96 €
	120 L		164,90 €	1,44 €
	180 L		170,60 €	2,16 €
Professionnels litres / 1 passage par semaine	240 L		1176,90 €	2,88 €
	360 L		264,50 €	4,32 €
	660 L		472,00 €	7,92 €
	770 L		554,00 €	9,24 €

Reçu en préfecture le 12/07/2022



Professionnels plusieurs passages hebdomadaires

Professionnels plusieurs passages hebdomadaires			ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE
	Taille du bac	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées	Cout de la levée supplémentaire
	360	315,60 €	4,32 €
Professionnels litres 2 passages par semaine	660	523,17 €	7,92 €
	770	605,25 €	9,24 €
	360	366,77 €	4,32 €
Professionnels litres 3 passages par semaine	660	574,34 €	7,92 €
	770	656,42 €	9,24 €
	360	417,94 €	4,32 €
Professionnels litres 4 passages par semaine	660	625,50 €	7,92 €
	770	707,59 €	9,24 €
	360	469,11 €	4,32 €
Professionnels litres 5 passages par semaine	660	676,68 €	7,92 €
	770	758,77 €	9,24 €

Evolution des tarifs de la REOM de 2001 à 2015 :

TARIFICATIONS				TARIFS	TARIFS 2005 (€)		TARIFS 2006 (€)		TARIFS 2007 à 2014 (€)		TARIFS 1 ^{ER} SEMESTRE 2015	
	2001 (€)	2002 (€)	2003 (€)		VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES
Personne seule	72,41	77,00	83	87	92	89,5	95	92	96,45	93,40	93,40	93,40
Ménage	147,11	156,00	168	176	186,5	181	192,50	186	195,40	188,80	188,80	188,80
Résidence secondaire	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84,30	81,20	85,60	82,45	82,45	82,45
Artisans – commerçants /Forfait	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84,30	81,20	85,60	82,45	82,45	82,45
Artisans – commerçants /Litre	1,52	1,60	48 + 0,50 / litre	51 + 0,53 / litre	57 + 0,543 / litre	51,7 + 0,543 / litre	58 + 0,56 / litre	53,10 + 0,558 / litre	58,90 + 0,565 / litre	53,10 + 0,565 / litre	53,10 + 0,565 / litre	53,10 + 0,565 / litre

A noter:

Depuis le 1^{er} juillet 2015 la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) a été transformée en Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères <u>Incitative</u> (REOMI).

Evolution des tarifs de la REOM I de 2015 à 2021:

Tarifo montional communication dividuals / montille marines	Taille du bas	Port Co. do 2015 à 2017	Dort Gree 201 ID: 070-2470	00722-20220705-135_2022-DE
<u>Tarifs particuliers logements individuels / pavillonnaires :</u>	Taille du bac	Part fixe de 2015 à 2017	Part fixe 201 4 a 2020	Part fixe Z0Z1
1 personne	80 L	82,20 €	79,85 €	84,35 €
2 personnes	120 L	160,80 €	156,30 €	164,90 €
3 et 4 personnes	180 L	166,20 €	161,70 €	170,60 €
5 personnes et +	240 L	171,60 €	167,70 €	176,90 €
résidence secondaire		75 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée	79,10 € sans seuil de levée

<u>Tarifs particuliers habitat collectif</u>:

1 personne	partagé	77,20 €	75,10 €	79,25 €
2 personnes	partagé	160,80 €	156,30 €	164,90 €
3 et 4 personnes	partagé	166,20 €	161,70 €	170,60 €
5 personnes et +	partagé	171,60 €	167,10 €	176,90 €

Tarifs commune de COURMONT:

1 personne	partagé	40,40 €	39,30 €	41,50 €
2 personnes	partagé	80,40 €	78,15 €	82,50 €
3 personnes	partagé	80,40 €	78,15 €	82,50 €
4 personnes	partagé	80,40 €	78,15 €	82,50 €
5 personnes et +	partagé	80,40 €	78,15 €	82,50 €

Tarifs des professionnels:

	Aucun bac	75 €	75 €	79,10 €
	Bac partagé avec son foyer		50,00 €	52,75 €
	80 L	82,20 €	79,95 €	84,35 €
	120 L	160,80 €	156,30 €	164,90 €
Les professionnels produisant beaucoup de déchets ont la possi- bilité de demander plusieurs passages par semaine	180 L	166,20 €	161,70 €	170,60 €
ome at demander provides passages par somanie	240 L	171,60 €	167,70 €	1176,90 €
	360 L	257,40 €	250,65 €	264,50 €
	660 L	459,40 €	447,40 €	472,00 €
	770 L	539,30 €	525,20 €	554,00 €

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



Professionnels plusieurs passages hebdomadaires	Taille du bac	Part fixe de 2015 à 2017	Part fixe 20 10: 970-2470	00722-20220705-135_2022-DE
	360	307,40	299,15	315,60 €
Professionnels litres 2 passages par semaine	660	509,40	469,90	523,17 €
	770	589,30	573,70	605,25 €
	360	357,40	347,65	366,77 €
Professionnels litres 3 passages par semaine	660	559,40	544,40	574,34 €
	770	639,30	622,20	656,42 €
	360	407,40	396,15	417,94 €
Professionnels litres 4 passages par semaine	660	609,40	592,90	625,50 €
	770	689,40	670,70	707,59 €
	360	457,40	444,65	469,11 €
Professionnels litres 5 passages par semaine	660	659,40	641,40	676,68 €
	770	739,30	719,20	758,77 €
Tarifs des administrations communales				
Par point de collecte		50,00 €	50,00 €	52,75 €
Tarifs des bacs de prêt				
Par bac OM	770	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Frais de mise en service par manifestation		30,00 €	30,00 €	30,00 €

A noter:

En 2021, la REOMI a augmenté d'environ 5 % pour la part fixe et la part variable Les tarifs de la REOM avant le passage à la REOMI n'avaient pas augmenté depuis 10 années. En 2021 le montant de la REOMI collecté s'élève à **1 499 206,55** €.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220705-135_2022-DE

La REOMI 2021 correspond à 9 856 abonnements répartis selon les 3 catégories suivantes :

1/ les particuliers avec 9 420 abonnements soit 95,77 %:

- Ménages de 1 à 5 personnes et plus
- Commune de Courmont
- Habitat collectif
- Résidences secondaires

2/ Les entreprises avec 313 abonnements soit 3,18 %:

- Artisan ou commerce au forfait
- Artisan ou commerce litre
- Artisan ou commerce en bacs partagés avec leur foyer
- Artisan ou commerce litre plusieurs passages

3/ Les administrations communales avec 103 abonnements soit $1,\!05\%$:

• Activité comptable du service OM

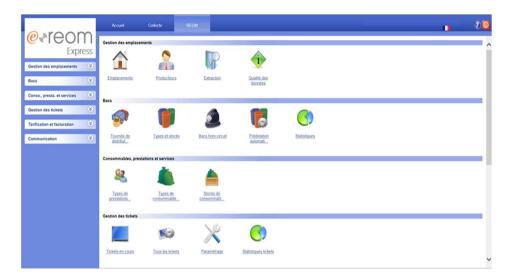
En 2021, 24 836 factures ont été calculées (24 492 en 2020), 620 mandats (552 en 2020) dont 7 annulatifs et 213 titres (205 en 2020) ont été passés sur le budget annexe OM.

134 titres annulatifs de facturation (122 en 2020) (annulation, modification, réduction) ont été passés.

Modalités de paiement :

Les usagers peuvent opter pour le prélèvement automatique trimestriel ou le paiement semestriel de la facture.

En 2021, on compte 2 863 usagers qui ont opté pour le règlement de la redevance par prélèvement automatique soit 29,05 % des abonnements.



Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022 Affiché le ID : 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Détail du coût du service

Le coût de traitement à la tonne accueillie sur le quai de transfert est facturé à la Communauté de communes 125,00 € HT (soit 137,50 € TTC), ce qui représente une dépense de 421 352,25 € TTC en 2021. Ce prix comprend le transport, le transfert et le traitement des déchets.

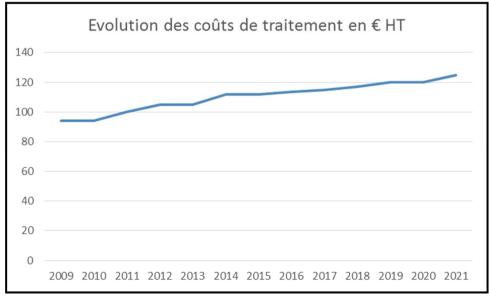
Le droit fixe par habitant versé par la Communauté de communes au SYTEVOM s'élève à 29,00 € HT (soit 31,90 € TTC) par habitant (population de référence SYTEVOM 21 579 Hab.). Cela a représenté 688 370,10 € TTC de cotisation adhérent pour l'année 2021.

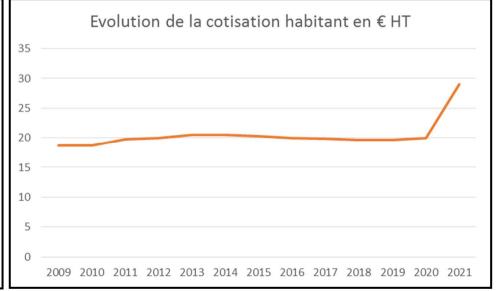


Evolution des tarifs du SYTEVOM	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cout du traitement	94 € HT/T	94 € HT/T	100 € HT/T	105 € HT/T	105 € HT/T	112 € HT/T	112 € HT/T	113,50 € HT/T	115 € HT/T	117 € HT/T	120 € HT/T	120 € HT/T	125 € HT/T
Cotisation habitant	18,70 € HT/ Hab.	18,70 € HT/ Hab.	19,70 € HT/ Hab.	20,00 € HT/ Hab.	20,50 € HT/ Hab.	20,50 € HT/ Hab.	20,25 € HT/ Hab.	20,00 € HT/ Hab.	19,9 0 € HT/ Hab.	19,65 € HT/ Hab.	19,65 € HT/ Hab.	20,00 € HT/ Hab.	29,00 € HT/ Hab.

Les charges à caractère général qui représentent les dépenses courantes (carburant, entretien des véhicules, assurances, EPI, ...) ont été réalisées pour 170 658,63 €.

• 1 997,75 € sont consacrés au remboursement des intérêts de la dette et 9 739,97 € au titre du capital, la CCPH est très faiblement endettée sur ce service.





Reçu en préfecture le 12/07/2022

fiché le



Répartition de la REOM par commune et par catégories :

						NO	ON PRELE	VES			7.070-247000)722-20220705-135_2022-E
NOM / Nbre Habitant	1	2	3	4	5	6	7 et +	RS	PRO	ADMIN	ASSO	MONTANT REOM
AIBRE	40	70	25	22	10	4			2	2	1	28 582,17 €
BELVERNE	14	16	11	10	3	1		1		1		8 468,09 €
BREVILLIERS	43	67	29	25	10	3			3	3		29 607,10 €
CHAGEY	46	80	33	28	5		1	1	2	2		29 259,18 €
CHALONVILLARS	115	161	81	94	29	4	2	2	8	6		78 583,70 €
СНАМРЕҮ	68	66	42	40	14	5		1	2	3		36 489,84 €
CHAVANNE	19	24	11	18	5			1	1	1		11 478,31 €
CHENEBIER	57	59	40	47	12	2		3	6	3		34 028,77 €
COISEVAUX	26	22	18	19	3	1		1	1	4		14 290,65 €
COURMONT	10	18	5	6	11			7		1		4 408,11 €
COUTHENANS	60	65	33	31	10	3	3	1	9	3		33 773,87 €
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	30	51	32	38	9	1		1	6	1		28 204,99 €
ETOBON	28	25	25	16	4	1		6	3	1		15 672,63 €
HERICOURT	1375	875	426	341	170	56	15	12	229	75	11	566 214,86 €
LAIRE	40	56	22	32	3	3		1	1	1		23 241,51 €
LE VERNOY	15	20	16	7	7	1		1		1		10 537,41 €
LUZE	51	69	42	49	18	2		1	4	2		35 403,72 €
MANDREVILLARS	19	33	27	15	5				3	2		16 760,57 €
SAULNOT	49	58	45	35	11	4	2	3	12	6		34 004,68 €
TREMOINS	23	28	23	24	11					1		16 684,72 €
VERLANS	12	8	5	11	6					2		6 152,22 €
VILLERS SUR SAULNOT	10	6	8	9	1					1		5 043,50 €
VYANS LE VAL	24	48	14	26	3	1		1		3		18 480,26 €
	2174	1925	1013	943	360	92	23	44	292	125	12	1 085 370,86 €

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

						PRELEV	ES				
NOM / Nbre Habitant	1	2	3	4	5	6	7	RS	PRO	ASSO	MONTANT REOMI
AIBRE	10	7	3		1						2 438,72 €
BELVERNE	1							1			587,14 €
BREVILLIERS	36	44	20	15	5	3	1	2			12 894,12 €
CHAGEY	39	52	11	14	3	2		2			13 901,23 €
CHALONVILLARS	10	28	12	13	2			1			7 446,97 €
СНАМРЕУ	43	57	28	30	3	1			1		19 046,97 €
CHAVANNE	5	8	4	6					1		3 041,71 €
CHENEBIER	33	35	16	11	5						14 253,33 €
COISEVAUX	10	14	4	12	5						6 708,27 €
COURMONT		1		1							171,92 €
COUTHENANS	28	43	21	19	7	1					17 648,89 €
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	13	17	14	11	2	2		1			8 511,02 €
ETOBON	10	12	7	3	2	1	1				5 291,01 €
HERICOURT	569	516	211	176	86	29	7	4	18	5	234 236,66 €
LAIRE	2	10	2	4							2 339,19 €
LE VERNOY	1	1	1	1							497,08 €
LUZE	24	47	20	16	3						15 937,54 €
MANDREVILLARS	4	13	4	7	3	1					4 745,59 €
SAULNOT	28	47	17	14	8	2		1	2		17 606,81 €
TREMOINS	18	16	9	9	1	1		2			7 535,28 €
VERLANS	4	10	5	5	1	1					4 172,15 €
VILLERS SUR SAULNOT	6	8	4	3	3						3 439,47 €
VYANS LE VAL	17	33	9	13	4						11 384,62 €
	911	1019	422	383	144	44	9	14	22	5	413 835,69 €

Reçu en préfecture le 12/07/2022

ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

fiché le



Compte administratif du budget annexe des déchets 2021

FONCTIONNEMENT

En 2021, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 896 074,22 € soit 96,76 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 1 876 010,98 € soit 95,73 % des crédits votés au BP. En revanche, si nous décomptons l'excédent reporté nous sommes sur un taux de réalisation de 101,85 %.

L'exercice affiche un déficit de - 20 063,24 € qui se cumule à l'excédent antérieur reporté et porte le résultat cumulé de la section de fonctionnement à + 99 760,61 €.

	DEPENSES	20	21
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	198 071,51 €	170 658,63 €
012	Charges de personnel	393 000,00 €	392 448,33 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	9 054.00 €	0,00€
023	Virement à la section d'investissement	9 ,00, 0	0,00€
042	Opérations d'ordre entre sections	171 254,59 €	171 254,59 €
65	Autres charges de gestion courante	1 149 500,00 €	1 123 040,49 €
66	Charges financières	1 997,75 €	1 997,75 €
	Charges exceptionnelles	6 686,00 €	6 577,91 €
68	Dotation aux amortissements, déprécia- tions et provisions	30 096,52 €	30 096,52 €
	Total DEPENSES	1 959 660,37 €	1 896 074,22 €

	RECETTES	202	21
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	119 823,85 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	0,00€	17 664,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 240.00 €	1 240,00 €
70	Ventes de produits, prestations de services	1 477 500,00 €	1 499 228,20 €
74	Subventions d'exploitation	74 000,00 €	70 368,12 €
75	Produits divers de gestion courante	0,00€	38,00€
77	Produits exceptionnels	0,00€	376,14 €
78	Reprise sur amortissements dépréciation et provisions	287 096,52 €	287 096,52 €
	Total RECETTES	1 959 660,37 €	1 876 010,98€

Résultat sur l'exercice (déficitaire)

- 20 063,24 €

95,73 %

D (----

Résultat antérieur reporté (excédentaire)

Niveau de réalisation

119 823,85 €

Résultat cumulé (excédentaire)

99 760,61 €

Niveau de réalisation

96,76 %

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



599 405,05 €

ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

INVESTISSEMENT

DEPENSES

En 2021, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 53 329,41 € soit 10,10 % alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 174 690,52 € soit 33,08 % des crédits votés au BP. En revanche, si nous décomptons l'excédent reporté nous sommes sur un taux de réalisation de 2,01 %.

RECETTES

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)

Le budget d'investissement affiche donc un excédent d'investissement sur l'exercice de 121 361,11 € ce qui porte l'excédent cumulé à 478 161,06 €.

	DEPENSES	202	1		RECEITES	4	2021		
,	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé		CHAPITRE	Réalisé	Réalisé		
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €	0,00€	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	356 799,95 €	0,00 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€		
041	Opérations patrimoniales	0,00€	0,00€	040	Opérations d'ordre entre sections	171 254,59 €	171 254,59 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	9 739,97 €	9 739,97 €	041	Opérations patrimoniales	0,00€	0,00 €		
20	Immobilisations incorporelles	0,00€	0,00€	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00€	3 435,93 €		
21	Immobilisations corporelles	397 074,57 €	42 349,44 €	13	Subventions d'investissement	0,00€	0,00 €		
23	Immobilisations en cours	100 000,00 €	0,00€	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00€	0,00 €		
	Total DEPENSES	528 054,54 €	53 329,41 €	21	Immobilisations corporelles	0,00€	0,00 €		
'	Niveau de réalisation		10,10 %		Total RECETTES	528 054,54 €	174 690,52 €		
					Niveau de réalisation		33,08%		
	Résultat antérieur reporté (excédent) Résultat cumulé (excédent)								
			R	ésulta	t final des 2 sections de l'exercice (défici	taire)	101 297,87€		

Reçu en préfecture le 12/07/2022

ffiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

5/ TABLEAU RECAPITULATIF DE COLLECTE

Type de d	léchets (en tonnes)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OM		4 381,26	4 262,03	4 216,64	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	3 064,38
Collecte sélect	ive en porte-à-porte*	583,24	573,26	518,08	752,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93	1 414,59
	Verre*	640,34	649,76	656,68	674,56	700,55	708,20	733,64	753,69	754,10	805,62	807,94
PAV	Mixte*	304,41	323,57	318,69	233,80							
	Déchets verts*	1 192,82	1 433,28	1 286,11	1 656,80	1 581,81	1 620,86	1 386,19	1 574,48	1 869.12	2 334,48	2 117,12
	DMS	31,71	37,22	51,62	47,20	49,984	38,32	38,79	44,62	46,31	52,05	61,30
	Bois*	626,645	633,3	672,85	583,85	577,55	584,85	466,75	563,55	613,50	660,80	824
	Ferraille + batteries*	171,32	182,44	202,87	194,34	177,112	254,12	258,75	255,35	269,45	306,91	314,99
	Gravats-inertes	1 781,48	1 523,88	1 452,68	1 480,72	1 303,93	1 245,48	1 159,33	1 234,21	1 312,05	1 400,11	1 695,54
	Papiers-cartons*	259,34	252,37	245,18	220,14	150,45	138,36	134,56	146,08	184,26	179,22	228,34
	Tout-venant	1 864,3	1 791,06	1 601,33	1 487,43	1 460,78	1 689,18	1 550,11	1 382,46	1 098,64	898,57	787,24
	Huiles ménagères*	2,40	2,63	2,80	2,93	2,777	2,82	3,05	3,36	2,97	3,48	3,9
	Huiles de vidange*	11,16	11,28	11,88	12,87	12,51	14,19	13,59	14,58	15,84	16,74	19,35
Déchetteries	Vêtements*	3,51	0	7,18	13,16	24,009	11,47	15,65	30,52	57,33	63,86	81,53
Declications	pneus*	34,99	36,76	35,02	33,64	28,59	42,07	25,44	24,19	45,69	28,22	49,41
	Ressourcerie*	0	4,90	23,40	15,60	13,90	24,70	18,48	24,39	12,85	23,95	15,39
	Meubles*	0	0	0	353,1	480,86	540,76	582,86	699,00	686,78	638,76	815,02
	Livres*	0,80	1,23	4	6,20	11,35	11,80	10,98	15,05	18,80	17,45	23,6
	Polystyrène*								2,52	5,3	6,13	6,18
	Huisseries*								44,68	67,98	38,40	18,69
	Plâtre*								52,78	117,48	104,42	152,48
	DEEE*	123,86	131,26	172,72	179,30	194,23	245,95	227.32	231,98	271,56	245,39	280,21
	Plastique souple*									2,41	14,76	24,82
	Plastique rigide*									8,8	43,46	53,87
	TOTAL (en tonnes)	12 012,79	11 850,03	11 479,73	11 741,82	11 152,19	11 454,12	10 828,38	11 601,68	11898,24	12 346,83	12 859,89
	t valorisable * as et en italique)	3 954,04 (=32,92 %)	4 236,04 (=35,75 %)	4 157,46 (=36,21 %)	4 933,14 (=42,01 %)	5 100,589 (=45,74 %)	5 413,02 (=47,26 %)	5 029,07 (=46,44 %)	5 880,41 (=50,69 %)	6 411,90 (=53,98 %)	6 908,98 (=55,96 %)	7 251,43 (=56,39 %)

Reçu en préfecture le 12/07/2022

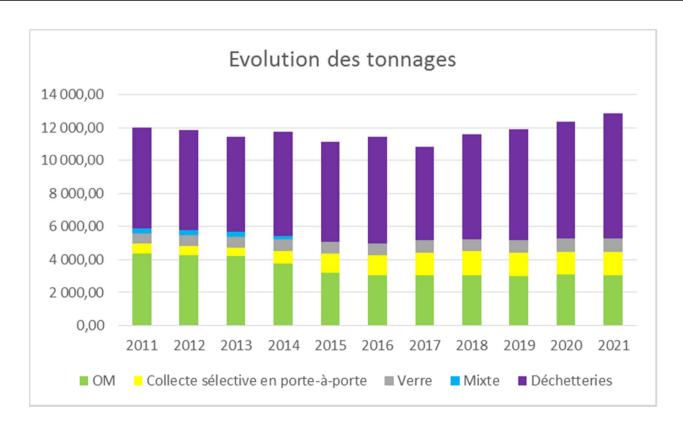
iché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

	-	•		
Déchets mé	nagers:			
	<u> </u>			

Type de déchets (en tonnes)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OM	4 381,26	4 262,03	4 216,64	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	3 064,38
Collecte sélective en porte-à-porte	583,24	573,26	518,08	752,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93	1 414,59
Verre	640,34	649,76	656,68	674,56	700,55	708,20	733,64	753,69	754,10	805,62	807,94
Mixte	304,41	323,57	318,69	233,80							
Déchetteries	6 103,54	6 041,41	5 769,64	6 287,28	6 069,84	6 464,93	5 664,53	6 343,80	6 707,12	7 077,34	7 572,98
Totaux	12 012,79	11 850,03	11 479,73	11 741,82	11 152,19	11 454,12	10 828,38	11 601.68	11 898,24	12 346,83	12 859,89



Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

6/ CONCLUSION

Les résultats de l'année 2021 confirment encore une fois de plus l'efficacité des mesures mises en place au cours des dernières années (instauration d'une redevance incitative et généralisation de la collecte sélective en porte à porte sur l'ensemble du territoire, réduction des fréquences de collecte des bacs OMR, vente de composteurs à prix modique, ...etc.) et ce malgré l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'organisation et les modes de consommation des ménages. Les tonnages d'OMR collectés par habitant sont passés de 205,05 Kg en 2013 (avant mise en place de la REOMI) à 142 Kg en 2021 alors que le ratio national est de 231 Kg par habitant. Sur la même période les tonnages de collecte sélective par habitant sont passés de 40,69 à 65,55 Kg par an et par habitant soit une progression de 61,10 %. Au niveau national selon les données de l'ADEME, le ratio est de 51 kg, bien en deçà du ratio du territoire communautaire. On remarque toutefois une tendance à la stagnation de nos ratios qui doit nous encourager à mettre rapidement en place des mesures de réductions des déchets plus incisives.

La plus grande préoccupation doit rester focalisée sur l'augmentation constante des déchets issus des déchetteries, avec une hausse de + 495,64 tonnes soit +7% depuis l'année dernière, les tonnages OMR, CS et verre restent stables avec une légère hausse de + 17,24 tonnes soit +0,33 % (baisse des OMR + hausse du verre et CS).

Le PRPGD prévoyait un ratio de 507 Kg par an et par habitant pour 2020 et prévoit un ratio de 475 Kg par an et par habitant pour 2025, pour 2021 nous sommes à 594,94 Kg par an et par habitant, donc déjà largement au-dessus des attentes du PRDGD. A noter tout de même que nos déchetteries sont fréquentées par des professionnels et par des habitants de territoires limitrophes. Sans distinction de ces apports professionnels et extérieurs qui se trouvent comptabilisés dans la part habitants moyenne de la Communauté de Communes, cet objectif sera difficilement atteignable.

Malgré ces bons résultats le taux de refus de tri reste une préoccupation importante. Le recrutement d'une ambassadrice du tri est un des moyens d'action permettant d'agir pour faire baisser le taux de refus de tri. Avec un taux refus de tri à 21,70 % qui évolue légèrement défavorablement en comparaison de l'année dernière où il se situait à 19,18%, ce taux reste encore élevé. Il reste cependant dans la moyenne des autres collectivités adhérentes au SYTEVOM.

Pour l'année 2021, les tarifs de la redevance qui n'avaient pas augmenté depuis 14 ans, ont évolué de +5 % pour faire face aux augmentations de notre syndicat de traitement (SYTEVOM). Les résultats du budget annexe sont très satisfaisants et démontrent la gestion rigoureuse de ce service. Le compte administratif 2021 fait état d'un excédent cumulé de 599 405,05 € permettant d'autofinancer les prochains investissements.

Comparés aux autres territoires voisins, la CCPH a su concilier une offre qualitative avec des services nombreux, maitriser son budget et a fait le choix d'une tarification au plus juste. Les tarifs de la CCPH sont nettement plus compétitifs que ceux des autres territoires mais la hausse continue de la TGAP réduit de ce point de vue les marges de manœuvre.

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

7/ POINTS A RETENIR

1. Les indicateurs généraux:

- Un service public assuré 52 semaines par an y compris les jours fériés
- La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt c'est 23 communes pour 21 579 habitants soit + 89 habitants par rapport à 2020.
- Tous déchets confondus, 12 859,89 tonnes ont été collectées en 2021 contre 12 346,83 tonnes en 2020(+ 4,16 %) soit +513,06 tonnes en 2021.
- Le ratio annuel par habitant passe de 574,54 kg/habitant en 2020 à 594,94 kg/habitant.
- ♦ 17 431 bacs jaunes et verts sur le parc de la CCPH. Soit + 45 bacs.
- ♦ 9 856 abonnements soit +100.
- 24 836 factures éditées, 620 mandats et 213 titres.

2. Les points forts de la CCPH:

- - 22,74 tonnes d'OMR traitées par rapport à 2020.
- 142 Kg d'OMR par habitant contre 143,65 Kg par habitant en 2020, contre 231 Kg au niveau national.
- + 37,66 tonnes de tri sélectif en porte à porte, soit un ratio de 65,55 Kg par habitant contre 51 Kg au niveau national.
- 2 542 composteurs achetés depuis 2007 dont 122 en 2021.
- Un budget maitrisé.
- Le renfort d'un ambassadeur du tri.
- Un tarification au juste prix.
- Une équipe formée avec un maître composteur.

3. Les points de vigilance:

- + 495,34 tonnes de déchets supplémentaires sur les déchetteries, soit + 7 %.
- 70 368 € de reversement CITEO en baisse régulière depuis 2017.
- Augmentation des coûts du SYTEVOM et de la TGAP.

Reçu en préfecture le 12/07/2022

ffiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

8/ PERSPECTIVES 2022 / 2023

Plusieurs dossiers importants seront poursuivis ou engagés en 2022:

- Complément des dotations de bacs.
- Commande d'une benne de collecte arrière traditionnelle.
- Renfort ponctuel du volume des bacs de collecte sélective, suite à l'extension des consignes de tri.
- Remplissage et validation de la 7ième matrice des coûts (compta-coût).
- Rédaction et envoi du rapport annuel au CODERST des résultats de l'année 2022 relatifs à la réduction de fréquence de collecte en C0,5 des
 OMR de la ville d'Héricourt.
- S'inscrire dans une démarche des biodéchets à la source (territoire pilote du SYTEVOM)
- Mise en place de plusieurs placettes de compostage collectif.
- Poursuite du suivi et de l'assistance au compostage individuel.
- Suivi du travail de l'ambassadrice du tri, suivi des refus de tri.
- Réalisation de l'étude sur la possibilité d'une collecte des fermentescibles des usagers et sur les pratiques de brûlage à l'air libre.
- Réponse à l'appel a projet de l'ADEME biodéchets « TRIBIO 2020 -166 »
- Analyse et surveillance budgétaire en interne pour faire face aux augmentations des tarifs de la part habitant et du traitement par le SYTEVOM.
- Ajustement progressif des tarifs de la REOMI pour équilibrer le budget annexe.

Visé par Fernand BURKHALTER / Jean VALLEY Rédaction : Fabrice VRILLACQ / Valérie MEYER / Hervé CHAMBARD

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

9/ NOTE DE SYNTHESE pour présentation aux conseillers municipaux

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2021 - Synthèse

Conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui en fixe le contenu, il convient de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020.

Ce rapport devra ensuite être présenté par chaque maire en conseil municipal dans le cadre de la présentation du rapport annuel d'activités portant sur l'ensemble des compétences de la Communauté de communes.

Rappel:

Lors de sa création, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a reçu de ses communes membres la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

La Communauté de communes, se compose aujourd'hui de 23 communes, pour un territoire de 163.61 kms² et 21 579 habitants.

Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés :

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) s'effectue en C0,5 (collecte toutes les 2 semaines) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et en C1 (1 collecte hebdomadaire) sur l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt.

La collecte sélective s'effectue en C0,5 sur l'ensemble du territoire sauf pour l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt qui est collecté en C1

Malgré la pandémie, le service de collecte des déchets a continué à assurer la collecte des déchets 5j / 7 y compris les jours fériés. Il n'y a pas eu de rupture de ce service.

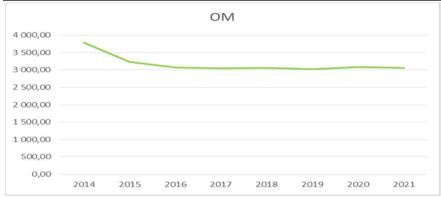


ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Tonnages collectés:

Ordures ménagères résiduelles

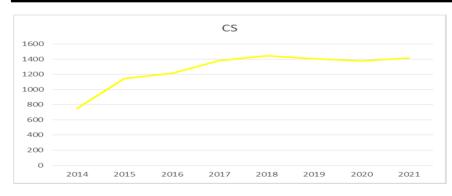
_Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	3 064,38



La Communauté de Communes peut se réjouir d'avoir un ratio de 142 Kg/Hab. Très inférieur à la moyenne nationale de l'ordre de 231 Kg/Hab. (données ADEME 2020)

Collecte sélective en porte-à-porte (PAP)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	751,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93	1 414,59



2021 connait une légère hausse des tonnages du recyclage, Le ratio est de 65,55 Kg/Hab. supérieur à la moyenne nationale qui est de 51 Kg/Hab. (données ADEME 2020)

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

<u>Tarifs particuliers logements individuels / pavillonnaires</u>:

Depuis 2001 et encore à ce jour, la Communauté de Communes dispose des tarifs les moins élevés en comparaison aux autres collectivités voisines, grâce à une gestion au plus près des besoins.

Depuis 2017, à titre d'exemple, les personnes seules et 2 personnes ont des tarifs identiques à 2002 avec des services supplémentaires (deux déchetteries, le tri sélectif en porte à porte) et une maitrise de l'inflation.

Tarif de 2001 à 2014

Tarifs en (€)	2001	2002	2003	2004	20	05	2	006	De 2007 à 2014		
<u>runs en (e)</u>	2001				VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES	
Personne seule	72,41	77,00	83	87	92	89,5	95	92	96.45	93.40	
Ménage	147,11	156,00	168	176	186,5	181	192.50	186	195.40	188.80	
Résidence secon- daire	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84.30	81.20	85.60	82.45	
Artisans – com- merçants /Forfait	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84.30	81.20	85.60	82.45	
Artisans – com- merçants /Litre	1,52	1,60	48 + 0.50 / litre	51 + 0.53 / litre	57 + 0,543/litre	51,7 + 0,543/litre	58 + 0.56/litre	53.10 + 0.558/ litre	58.90 + 0.565/ litre	53.10 + 0.565/litre	

Tarifs des ménages en bacs individuels de 2015 à 2021 :

	Taille du bac	Part fixe de 2015 à 2017	Part fixe 2017 à 2020	Part fixe 2021
1 personne	80 L	82,20 €	79,85 €	84,35 €
2 personnes	120 L	160,80 €	156,30 €	164,90 €
3 et 4 personnes	180 L	166,20 €	161,70 €	170,60 €
5 personnes et +	240 L	171,60 €	167,70 €	176,90 €
résidence secondaire		75 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée	79,10 € sans seuil de levée

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Détail du coût du service :

Résultat de l'exercice 2021:

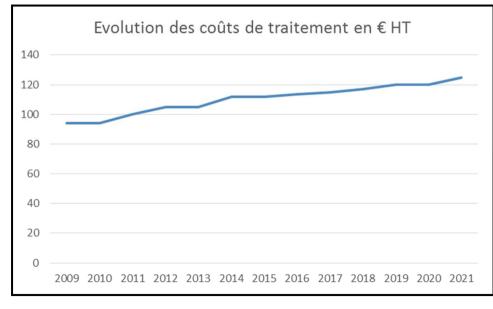
Dépenses de fonctionnement	1 896 074,22 €
Recettes de fonctionnement	1 876 010,98 €

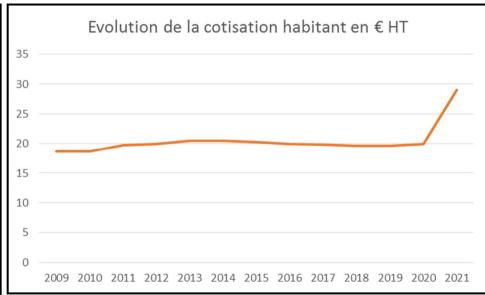
Coût à l'habitant et coût de traitement :

Le coût de traitement à la tonne accueillie sur le quai de transfert est facturé à la Communauté de communes 125,00 € HT (soit 137,50 € TTC), ce qui représente une dépense de 421 352,25 € TTC en 2021. Ce prix comprend le transfert et le traitement des déchets.

Le droit fixe par habitant versé par la Communauté de communes au SYTEVOM s'élève à 29,00 € HT (soit 31,90 € TTC) par habitant (population de référence SYTEVOM 21 579 Hab.). Cela a représenté 688 370,10 € TTC de cotisation adhérent pour l'année 2021.

Evolution des tarifs du SYTEVOM	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cout du traitement	94 € HT/T	94 € HT/T	100 € HT/T	105 € HT/T	105 € HT/T	112 € HT/T	112 € HT/T	113,50 € HT/T	115 € HT/T	117 € HT/T	120 € HT/T	120 € HT/T	125 € HT/T
Cotisation habitant	18,70 € HT/ Hab.	18,70 € HT/ Hab.	19,70 € HT/ Hab.	20,00 € HT/ Hab.	20,50 € HT/ Hab.	20,50 € HT/ Hab.	20,25 € HT/ Hab.	20,00 € HT/ Hab.	19,9 0 € HT/ Hab.	19,65 € HT/ Hab.	19,65 € HT/ Hab.	20,00 € HT/ Hab.	29,00 € HT/ Hab.





Reçu en préfecture le 12/07/2022

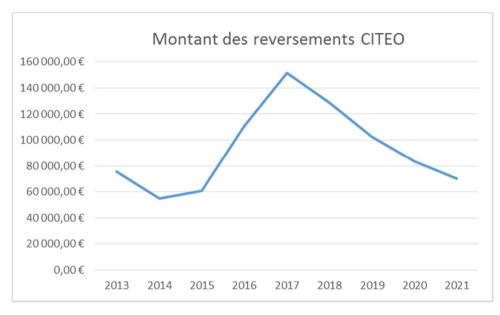
Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Recettes et reversements CITEO (Eco Emballage)

Année de versement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	75 762,05 €	55 081,78 €	60 999,53 €	110 832,06 €	151 321,07 €	129 034,87 €	102 870,67 €	83 551,45 €	70 368,12



Les reversements CITEO sont variables car ils dépendent de l'évolution des coûts de reprise matières.

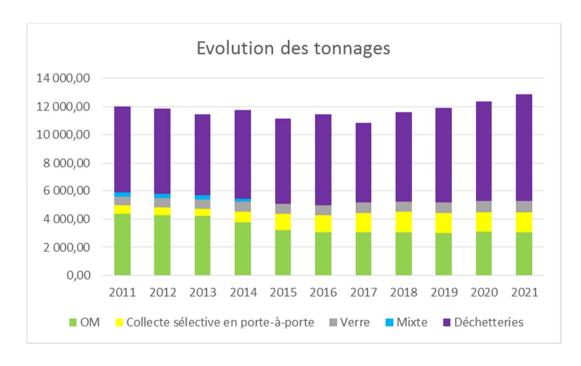
Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Type de déchets (en tonnes)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OM	4 381,26	4 262,03	4 216,64	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	3 064,38
Collecte sélective en porte-à-porte	583,24	573,26	518,08	752,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93	1 414,59
Verre	640,34	649,76	656,68	674,56	700,55	708,20	733,64	753,69	754,10	805,62	807,94
Mixte	304,41	323,57	318,69	233,80							
Déchetteries	6 103,54	6 041,41	5 769,64	6 287,28	6 069,84	6 464,93	5 664,53	6 343,80	6 707,12	7 077,34	7 572,98
Totaux	12 012,79	11 850,03	11 479,73	11 741,82	11 152,19	11 454,12	10 828,38	11 601.68	11 898,24	12 346,83	12 859,89



On note en 2021 que les déchets issus des déchetteries sont en forte croissance par rapport aux années précédentes, induisant des coûts plus importants de la part du SYTEVOM.

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Points à retenir:

1. Les indicateurs généraux:

- Un service public assuré 52 semaines par an y compris les jours fériés
- La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt c'est 23 communes pour 21 579 habitants soit + 89 habitants par rapport à 2020.
- Tous déchets confondus, 12 859,89 tonnes ont été collectées en 2021 contre 12 346,83 tonnes en 2020(+ 4,16 %) soit +513,06 tonnes en 2021.
- ♦ Le ratio annuel par habitant passe de **574,54 kg/habitant** en 2020 à 594,94 **kg/habitant**.
- 17 431 bacs jaunes et verts sur le parc de la CCPH. Soit + 45 bacs.
- ♦ 9856 abonnements soit +100.
- 24 836 factures éditées, 620 mandats et 213 titres.

2. Les points forts de la CCPH:

- - 22,74 tonnes d'OMR traitées par rapport à 2020.
- 142 Kg d'OMR par habitant contre 143,65 Kg par habitant en 2020, contre 231 Kg au niveau national.
- + 37,66 tonnes de tri sélectif en porte à porte, soit un ratio de 65,55 Kg par habitant contre 51 Kg au niveau national.
- 2 542 composteurs achetés depuis 2007 dont 122 en 2021.
- Un budget maitrisé.
- Le renfort d'un ambassadeur du tri.
- Un tarification au juste prix.
- Une équipe formée avec un maître composteur.

3. Les points de vigilance:

- + 495,34 tonnes de déchets supplémentaires sur les déchetteries, soit + 7 %.
- 70 368 € de reversement CITEO en baisse régulière depuis 2017.
- Augmentation des coûts du SYTEVOM et de la TGAP.

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

GLOSSAIRE

CCPH: Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

DGS: Directeur général des Services

ADEME: Agence pour la Défense de l'Environnement et la Maitrise de l'Energie

CITEO: Eco-organisme regroupant anciennement Ecoemballage et Eco Foliot

SYTEVOM: Syndicat mixte pour le Transport, l'Elimination et la Valorisation des Ordures Ménagères

SERTRID: Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets

CODERST: Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

BP: Budget Principal

C1: Fréquence de collecte à un passage par semaine

C0,5: Fréquence de collecte à un passage toutes les deux semaines

OMR: Ordures Ménagères Résiduelles

DMA: Déchets Ménagers Assimilés

DMS: Déchets Ménagers Spéciaux

CS: Collecte Sélective

PAV: Point d'Apport Volontaire

PAP: Porte à Porte

DEEE: Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

EPI: Equipements de Protection Individuelle

REOM: Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

REOMI: Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

ZA: Zone Artisanale

DIR-EST: Entité du Département de la Haute-Saône pour l'entretien des routes départementales

SEMAT: constructeur de véhicules de voirie

PACKMAT SYSTEM: constructeur de benne de collecte latérale

LTECV: Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte

TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

PRPGD: Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135 2022-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS 2021

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 08/03/2021 Regu en préfeoture le 08/03/2021 Affiché le



ID: 070-247000722-20210225-22_2021-DE

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 18 février 2021

> Nbre de Conseillers munautaires en evercice

> > 48

Nore de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismael MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) -Luc BOULEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmss MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Jean

VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER,
Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahilia MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

<u>Assistaient à la séance</u>:

Mine MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) — Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) — Jean-Luc
PAIRIS (CEHENANS S-MT VAUDOIS) — André LOUIS (ETOBON) — Claudine GOUSSET

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE délégué de la Commune de VERLANS

.

N°022/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères de la Communauté de communes celui-ci étant conforme à la balance réglementaire des comptes du Trésor public.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) ADOPTE le Compte administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES Section de fonctionnement : 1 553 257.91 €

Section d'investissement : 134 694 82 €

RECETTES Section de fonctionnement : 1 482 582.37 €

Section d'investissement : 181 260.03 €

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfeature le 08/03/2021

Requien préfecture le 08/03/2021 Affiohė le

ID: 070-247000722-20210225-23 2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 - 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 18 février 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

Nore de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février

Etalent présents : Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD. Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahilia MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) -Luc BOULLEE (VERLANS) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:
Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) — Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Jean
VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) — Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) - Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) - André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET

La séance est ouverte sous la présidence de Monsleur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE

délégué de la Commune de VERLANS

N°023/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe OM

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- L'état des rattachements de charges et de produits.
- les états des restes à réaliser au 31 décembre.
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	
Fonctionnement	190 499,39 €	- 70 675,54 €	119 823,85 €	
Investissement	310 234,74 €	46 565,21 €	356 799,95 €	

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Pour l'affectation des résultats. 1 333.47 € de restes à réaliser sur ce budget sont pris en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET C	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 : Excédent	119 823,85 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	356 799.95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 333,47 €
Besoins de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes A réaliser)	0 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
Affectation au R/1068	10-000
Report en fonctionnement au R/002	119 823,85 €
Report en investissement au R/001	356 799,95 €

Envoyé en préfeoture le 08/03/2021 Reou en préfeature le 08/03/2021 Affiohé le ID: 070-247000722-20210225-23 2021-DE

53

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Emmus en préferture la 19/04/2021 Regu en préfecture le 19/04/2021

Affiohe le



ID - 070-247000722-20210408-50 2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00 Date de la Convocation du Conseil Communautaire

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril

Nore de Conseillers munautaires en exercice

2 avril 2021

Nbre de membres présents

Nore de suffrages exprimés

Mmes MM Pascai BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismael MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) - Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Jean-Luc PAIRIS - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT

déléguée de la Commune de HERICOURT

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2020 du Budget annexe ordures ménagères

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) ADOPTE le Compte de gestion 2020 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES Section de fonctionnement : 1 553 257.91 €

> Section d'investissement : 134 694.82 €

RECETTES Section de fonctionnement : 1 482 582 37 €

> Section d'investissement 181 260.03 €

> > Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 9 avril 2021 Le Président

> > > 54

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135 2022-DE

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 19/04/2021 Regu en préfeoture le 19/04/2021 Affinhe le

ID:070-247000722-20210408-80_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 - 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 2 avril 2021

> Nbre de Conseillers munautaires en exercice

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

44

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Fernand BURKHALTER, Quari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

– André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la maiorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismael MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs : Mmes MM Svivie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Quari BELAOUNI

Assistatent à la séance : Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléquée de la Commune de HERICOURT

.

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invîte l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

- ANNULE la délibération n°22/2021
- ADOPTE le Compte administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES: Section de fonctionnement : 1 553 257.91 € Section d'investissement 134 694 82 €

RECETTES: Section de fonctionnement 1 482 582.37 €

Section d'investissement 181 260 03 €

> Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président.

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 19/04/2021 Regu en préfeoture le 19/04/2021

Affiohé le ID: 070-247000722-20210408-61_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 - 18h00

leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00 Date de la Convocation du Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Conseil Communautaire d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui

2 avril 2021

Nhre de Conseillers Communautaires en exercice

Nhre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

Etaient présents

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chanital GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Syvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VALLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOUR) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs : Mmes MM Svivie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) - Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Jean-Luc PAIRIS - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT

déléguée de la Commune de HERICOURT

N°061/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe ordures ménagères

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- l'état des rattachements de charges et de produits.
- les états des restes à réaliser au 31 décembre.
- · une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) ;

- ANNULE la délibération n° 23/2021
- DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	190 499,39 €	- 70 675,54 €	119 823,85 €
Investissement	310 234,74 €	46 565,21 €	356 799,95 €

Pour l'affectation des résultats, 1 333,47 € de restes à réaliser sur ce budget sont pris en compte

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	III I I I I I I I I I I I I I I I I I
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 : Excédent	119 823,85 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	356 799.95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 333,47 €
Besoins de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes A réaliser)	0€
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
Affectation au R/1068	
Report en fonctionnement au R/002	119 823,85 €
Report en investissement au R/001	356 799,95 €

Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 9 avril 2021 Le Président,

Envoyé en préfeature le 19/04/2021

Requien préfecture le 19/04/2021

Affiohé le

ID: 070-247000722-20210408-61 2021-DE

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfeature le 19/04/2021 Regu en préfeoture le 19/04/2021 ID: 070-247000722-20210408-88 2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril

Nbre de Conseillers nmunautaires en exercice

Date de la Convocation du

Conseil Communautaire

2 avril 2021

Nbre de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

45

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Marvse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Etaient présents :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismael MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs : Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Quari BELAOUNI

Assistaient à la séance : Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléquée de la Commune de HERICOURT

.

N°86/2021

Objet : Adoption du Budget Annexe Ordures ménagères 2021

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Ordures ménagères est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Ordures ménagères, qui s'équilibre comme suit

DEPENSES: Section de fonctionnement : Section d'investissement :

1 959 660.37 € 528 054.54 €

RECETTES:

Section de fonctionnement :

1.959 660.37 €

Section d'investissement :

528 054.54 €

Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 9 avril 2021 Le Président

56

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

ID: 070-247000722-20220705-135 2022-DE

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfeoture le 13/07/2021

ID: 070-247000722-20210708-158 2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2021 - 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 30 juin 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

Nore de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 6 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 juin 2021.

Etaient présents : Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Fernand BURKHALTER, Quari BELAQUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER -Christophe VAILLANT, Dominique VARESHARD (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) — Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) — Hugues VILLANI (COURMONT) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS (HERICOURT) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Jean Jacques-SOMBSTHAY / Luc BERNARD à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie CANTI / Éric STEIB à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) - Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT

déléguée de la Commune de HERICOURT

Objet : Budget annexe OM : Décision modificative budgétaire n°1

Le Président rappelle qu'en date du 8 avril 2021 la CCPH a voté son budget primitif qu'il convient d'ajuster par une première décision modificative.

La présente décision modificative ne modifie pas l'équilibre de la section de fonctionnement, elle a pour objet de régulariser l'annulation de la REOMI 2020 pour une entreprise qui a justifié être détentrice d'un contrat d'enlèvement d'ordures ménagères avec une société privée.

Il est proposé pour la section de fonctionnement d'augmenter le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » de 2 626 € et de diminuer le chapitre 022 « Dépense imprévues » de 2 626 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 67 c/673 - Charges exceptionnelles

BP:3500€	DM : + 2 626 €	nouveaux crédits : 6 126 €
apitre 022 – Dépenses	imprévues	
BP : 12 240 €	DM : - 2 626 €	Nouveaux crédits : 9 614€

Ces ajustements n'auront pas d'incidence sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) APPROUVE la présente décision budgétaire modificative n°1 concernant l'exercice 2021 du budget annexe Ordures Ménagères.

> Ont signé au registre tous les membres présents. Pour-extrait certifié conforme.

> > t à Héricourt, le 7 juillet 2021 Le Président,

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

nvoyé en préfeoture le 16/12/2021 Reou en préfeoture le 16/12/2021

ID: 070-247000722-20211209-244_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Nore de Conseillers

3 décembre 2021 Communautaires en exercice

Date de la Convocation du

Conseil Communautaire

AR

Nore de membres présents

Nore de suffrages exprimés

Mmes MM Roper HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS SMT VAUDOIS) - Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Svivie DAVAL, Marvse GIROD. Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) -Myriam IOSS (LE VERNOY) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :
Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Quari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismael MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :
Mrnes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Quari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahilla MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) - Christelle BELTRAN (CHAGEY) - Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André LOUIS (ETOBON) - Michel GERARD (LE VERNOY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT

déléguée de la Commune de HERICOURT

N°244/2021

Objet : Autorisation d'engagement d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2021 avant l'adoption du budget annexe OM 2022

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs au mois d'avril 2021 y compris les budgets annexes dont celui des ordures ménagères.

Or, durant le premier trimestre, la collectivité va être amenée à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

BUDGET ANNEXES DES ORDURES MENAG	ERES	
21 « Immobilisations corporelles »	397 074,57 €	99 268,64 €
23 « Immobilisations en cours »	100 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL	497 074,57 €	124 268,64 €

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés AUTORISE le Président à engager sur 2022 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice précédent, au budget annexe des Ordures

> Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021 Le Président

Envoyé en préfeoture le 16/12/2021

Regu en préfecture le 16/12/2021 Affiché le

ID: 070-247000722-20211209-244 2021-DE

Département de la Haute-Saône

Date de la Convocation du

Conseil Communautaire

3 décembre 2021

Nhre de Conseillers Communautaires en

exercice

48

Nhre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfeoture le 16/12/2021 Regu en préfecture le 16/12/2021 Affiché le ID - 070-247000722-20211209-218 2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Fernand BURKHALTER, Quari BELAQUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ Pierre-Yves SUTTER Christophe VAILLANT (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-Francois RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlifa MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistatent à la séance : Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) - Christelle BELTRAN (CHAGEY) - Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André LOUIS (ETOBON) - Michel GERARD (LE VERNOY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

.

N°218/2021

Objet : Ordures ménagères : Adoption des tarifs de la redevance pour 2022

Le Président expose que chaque année le Conseil communautaire doit voter les tarifs de la REOMI. Les travaux préparatoires ont été conduits en réunissant la commission OM à 2 reprises mais également le bureau car pour l'année 2022, nous devons encore faire face à une situation exceptionnelle.

Pour la préparation de la politique tarifaire 2022, nous avons dû prendre en compte les éléments suivants:

- + 283 426 52 € de dépenses nouvelles dont 253 330 € liées à l'augmentation des tarifs du SYTEVOM depuis 2021
- Une stratégie décidée en 2020 de faire face à ces nouvelles dépenses sur 3 années
- Une première hausse des tarifs en 2021 générant une recette supplémentaire d'environ 80 000 €
- Un prélèvement de notre provision à hauteur de 287 096.52 € pour faire face dès 2021. En 2022, un solde de provision de 160 702,95 € puis 0€ en 2023.
- Un excédent de fonctionnement reporté qui se dégrade fortement en 3 ans. Il passe de 190 499,39€ en 2019 à un excédent estimé en 2022 de 55 998.69 € puis 0€ en 2023.
- Une incertitude sur les soutiens Citeo pour les années à venir.
- Une évolution toujours bien maîtrisée mais des dépenses courantes soumises à inflation
- Des tarifs bas et peu incitatifs sur la part variable (au-delà des 12 levées) comparé à la pratique de
- La nécessité d'adopter une stratégie tarifaire de manière pluriannuelle : une première évolution des tarifs en 2021, une autre en 2022 et une troisième en 2023.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Recu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135 2022-DE

Pour mémoire : évolution des tarifs du SYTEVOM

	2018	2019	2020	2021	2022	Jusqu'en 2025
Coût du traitement à la tonne	128.7 € TTC	132 € TTC	132 € TTC	137,5 € TTC	138,6 € TTC	+ 1 € HT/t/an de la TGAP à l'incinération
Cotisation habitant	21,62 € TTC	21,62 € TTC	22.00 € TTC	31.90 € TTC	31.90 € TTC	D'autres augmentations sont à attendre. Elles sont liées à l'augmentation du tarif de la TGAP à l'enfouissement

Évolution des pricipaux chapitres de la section de fonctionnement



On observe que le niveau de la REOMI (courbe bleue) est inférieur au total des charges de dépenses (courbe orange) mais suffisant jusqu'en 2020. Cependant un écart est significatif des 2021 en raison de la hausse des dépenses du SYTEVOM (courbe noire).

Sur la base de ces constats, la commission ordures ménagères réunie le 21 septembre et le 17 novembre puis le bureau lors de sa séance du 18 novembre ont validé les évolutions suivantes :

- Une augmentation de 10 % de l'ensemble des tarifs « fixes » qui devraient apporter une recette supplémentaire d'environ 142 290,75 €.
- La recherche de l'équilibre budgétaire par prélèvement de la totalité du solde de la provision soit 160 702,95 euros (mais qui sera de 0 en 2023)
- Une hausse des tarifs de la part variable de 10 % mais qui n'appellera pas forcément de recettes supplémentaires puisqu'elle a avant tout vocation à inciter l'usager à moins présenter son bac à la collecte
- Pour 2023, la grille tarifaire dépendra des résultats de 2022 pour ajuster les tarifs aux besoins puisque nous savons déjà que la TGAP continuera de progresser de manière significative.

Envoyé en préfeoture le 16/12/2021 Requien préfecture le 16/12/2021 Affiohe le ID: 070-247000722-20211209-218_2021-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le ID : 070-247006722-20211209-218_2021-DE

Proposition tarifaire 2022 :

1. Particuliers logements individuels / pavillonnaires (évolution de 10 %)

NOMBRE DE PERSONNES	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2021	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2022	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26éme levée
1 personne	801	84.35 €	92.80	1.06 €	2.16 €	2.81 €
2 personnes	120	164.90 €	181.40 €	1.58 €	2.68 €	3.50 €
3 et 4 personnes	180	170.60 €	187.65 €	2.38 €	3.48 €	4.52 €
5 personnes et +	240 1	176.90 €	194.60 €	3.17 €	4.27 €	5.54 €
résidence secondaire		79.10 € sans seuil de levée	87 € sans seuil de levée	Selon la taille du bac		

Pour les résidences secondaires (sans changement) le forfait n'intègre pas les 12 levées d'office. Les levées sont comptabilisées et facturées dès la première. Compte tenu du passage en C0.5 il n'est plus possible de se voir facturer plus de 26 levées.

2. Tarifs particuliers habitat collectif collecte toutes les 2 semaines (évolution de 10 %):

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2022	Coût à la levée supplémentaire
1	79.25 €	87.18 €	Coût à la levée supplémentaire
2	164.90 €	181.40 €	fonction de la taille du bac et du nombre de
3	170.60 €	187.65 €	foyers dans l'immeuble. Levée
4	170.60 €	187.65 €	supplémentaire comptabilisée à partir
5 et +	176.90 €	194.60 €	de la 13 ^{ème} levée par bac.

Pour les collectifs, les bacs sont mutualisés, chaque foyer paie en fonction de sa composition une part fixe et les 12 premières levées comme un logement pavillonnaire (sauf personne seule). A partir de la 13^{ème} levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers de ce collectif.

Particuliers logements individuels / pavillonnaires en secteur de collecte hebdomadaire (évolution de 10 %)

NOMBRE DE PERSONNES	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2021	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2022	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26éme levée
1 personne	801	84.35 €	92.80 €	1.06 €	2.16 €	2.81 €
2 personnes	120	164.90 €	181.40 €	1.58 €	2.68 €	3.50 €
3 et 4 personnes	180 I	170.60 €	187.65 €	2.38 €	3.48 €	4.52 €
5 personnes et	240	176.90 €	194.60 €	3.17 €	4.27 €	5.54 €
résidence secondaire		79.10 € sans seuil de levée	87 € sans seuil de levée	Selon la taille du bac		

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



Pour les résidences secondaires (sans changement) le forfait n'intègre pas les 12 levees d'unice. Les levees

sont comptabilisées et facturées dès la première.

Deux majorations sont appliquées sur les levées supplémentaires à hauteur de à partir de la 16^{ème} et de à partir de la 26^{ème}.

 Tarifs particuliers habitat grand collectif ou habitat collectif en secteur de collecte hebdomadaire (évolution de 10 %):

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2022	Coût à la levée supplémentaire	
1	79.25 €	87.18 €	Coût à la levée	
2	164.90 €	181.40 €	supplémentaire fonction de la taille du bac et du	
3	170.60 €	187.65 €	nombre de foyers dans	
4	170.60 €	187.65 €	l'immeuble. Levée	
5 et +	176.90 €	194.60 €	supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée par bac.	

Pour les collectifs, les bacs sont mutualisés, chaque foyer pale en fonction de sa composition une part fixe et les 12 premières levées comme un logement pavillonnaire (sauf personne seule). À partir de la 13^{ème} levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeule en fonction du nombre de foyers de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 16^{ème} et de la 26^{ème} levée s'appliquent.

5. Cas particuliers :

· "GIR" et personnes en situation de handicap pour incontinence

lican pour incontinence

Affiohé le ID : 070-247000722-20211209-218_2021-DE

Regu en préfecture le 16/12/2021

Ces situations peuvent nécessiter un dimensionnement supérieur du bac. Sur présentation de justificatif et après validation des services, il sera accepté de doter le demandeur d'un bac de la taille immédiatement supérieure sans modification de la catégorie de facturation de l'usager.

Courmont:

En raison de la collecte en un seul point pour l'ensemble de la commune, les habitants de Courmont ont un tarif différencié.

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2022	Coût à la levée supplémentaire	
1	41.50 €	46.40 €	Coût à la levée	
2 3 4 5	82.50 €	97.30 €	supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyer dans la commune. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{tent} levée par bac.	
	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2022	Coût à la levée supplémentaire	
Administration communale	26 € (pas de levées intégrées)	28.6 € (pas de levées intégrées)		

Pour une résidence secondaire le coût sera de 55,72 € par an (sans changement) sans application et facturation des levées.

Pour un professionnel, il est fait application de la grille de tarification appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire, soit une dotation d'un bac répondant à son besoin avec facturation d'un forfait fixe et des levées.

Cas des usagers éloignés du point de collecte ;

Vu la jurisprudence du conseil d'Etat du 24 mai 1963 n°59-268 Dufour, il est créé un abattement sur la part fixe pour les foyers distants de plus de 200 mètres du point de collecte. La distance des 200 mètres s'entend entre le point de collecte situé sur la voie publique et la limite de la ou des propriétés privées. Les voies privées ne sont pas comptabilisées dans l'appréciation de cette distance.

Cet abattement devra faire l'objet d'une demande écrite et fera l'objet d'un constat des services. Le montant de l'abattement est de 15€. (Cette possibilité ne concerne pas la commune de Courmont qui bénéficie d'un tarif particulier).

Cas des bacs mis à disposition pour manifestation ;

Les bacs mis à la disposition ponctuellement d'une association, d'une commune, ou de tout organisme pour une manifestation ou un évènement seront des bacs de 770 litres uniquement. Ils seront facturés 50 € (20€ + 30 € de frais de gestion) pour les OM et 30 € (frais de gestion) pour les bacs de CS.

1. Professionnels (évolution de 10 %):

Professionnels dont l'activité ne se trouve pas à leur domicile :

La facturation sera variable selon la taille du bac ou si le professionnel refuse la dotation en bac mais se trouve dans l'incapacité de prouver l'élimination par un contrat dédié il se verra appliquer un forfait dit "pas de dotation d'office".

Enroyé en préfecture la 18/12/2021

Professionnel 1 passage hebdomadaire :

Pieça en préfecture le 16/12/2021 Affiché le ID : 878-247000722-20211209-218_2021-DE

	Taille du bac	Forfait annuel pas de dotation d'office 2022	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées tarif 2022	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26éme levée
Forfait "pas de dotation d'office"		87 €	79,10 €				
Professionnels	80 1	1	84,35 €	92.80 €	1.06 €	2.16 €	2.81 €
litres	120	1	164,90 €	181.40 €	1.58 €	2.68 €	3.50 €
	180 I		170,60 €	187.65 €	2.38 €	3.48 €	4.52 €
	2401	\	176,90 €	194.60 €	3.17 €	4.27 €	5.54 €
	360 I	\	264,50 €	290.95 €	4.75 €	5.85 €	7.61 €
	6601	\	472,00 €	519.20 €	8.71 €	9.81 €	12.62 €
	7701	1	554,00 €	609.40 €	10.16 €	11.26 €	14.64 €

Professionnel plusieurs passages hebdomadaires :

	Taille du bac	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées tarif 2022	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26éme levée
Professionnels litres	360 I	315,60 €	347,16 €	4.75 €	5.85 €	7.60 €
2 passages / semaine	660 I	523,17 €	575,50 €	8.70 €	9.80 €	12.62 €
	770 I	605,25 €	665,75 €	10.16 €	11.26 €	14.64 €
Professionnels litres 3 passages / semaine	360 I	366,77 €	403,45 €	4.75 €	5.85 €	7.60 €
	660 I	574.34 €	631.77 €	8.70 €	9.80 €	12.62 €
	770 I	656,42 €	722,06 €	10.16 €	11.26 €	14.64 €
Professionnels litres	360 I	417,94 €	459,73 €	4.75 €	5.85 €	7,60 €
4 passages / semaine	660 I	625,50 €	688,05 €	8.70 €	9.81 €	12.62 €
	770 1	707,60 €	778,35 €	10.16 €	11.26 €	14.64 €
Professionnels litres	360 1	469,11 €	516,02 €	4.75 €	5.85 €	7.61 €
5 passages / semaine	660 I	676,68 €	744,35 €	8.70 €	9.80 €	12.62 €
	770 1	758,77 €	834,65 €	10.16 €	11.26 €	14.64 €

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

ID: 070-247000722-20220705-135 2022-DE

Affiché le



Professionnel en « logement » collectif :

Les professionnels en habitat collectif sont facturés sur le même principe que pour les particuliers. Il leur est fait application du tarif de leur catégorie et d'une part liée à la mutualisation des bacs. Ainsi, les bacs sont mutualisés, chaque professionnel paie en fonction de sa composition/catégorie une part fixe et les 12 premières levées comme un professionnel. A partir de la 13ème levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers (particuliers et professionnels) de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 16ème et de la 26ème levée s'appliquent.

Professionnels travaillant à domicile (autoentrepreneur...):

Professionnel ne demandant pas de bac dédié à l'activité

Il sera mis en place un forfait de 58,03 € pour le "professionnel à domicile" sans comptage des levées qui sont supportées par le foyer

Professionnel à domicile souhaitant un bac :

Si le professionnel souhaite un bac pour son activité y compris si celle-ci se trouve à domicile il sera applique la grille "professionnel".

1. Administrations communales et intercommunales (évolution de 10 %):

Elles seront facturées sur la base d'un forfait de 58,03 € par an par équipement (ou point de dotation) (base identique au professionnel à domicile) quelle que soit la taille du bac mis à disposition, auquel s'ajoute le prix de la levée par bac en fonction de la taille du bac.

Les levées sont comptabilisées au réel. Il n'est pas fait application du forfait d'office de 12 levées. Dans la mesure où la collecte ne sera effectuée que tous les 15 jours, les dotations en bacs des salles des fêtes seront ajustées à la demande.

2. Tarifs annexes à la REOMI liés à des frais administratifs, de gestion ou de réparation

En parallèle des tarifs de la REOMI 2022 il est proposé comme l'an passé d'adopter les tarifs suivants lesquels ont notamment vocation à responsabiliser les usagers.

Détérioration du bac ou non restitution du bac ;

	Bacs 80 à 180 litres	Bacs 240 litres	Bacs 360 litre	Bacs 660 à 770 litres
Changement de couvercle	5€	5€	12 €	25 €
Roues	5€	5 €	5 €	10 € par roue
Changement de bac / bac non restitué	25 €	27 €	44 €	100 €

Changement du volume de bac : frais administratifs 15 €

Toute demande de changement de volume du bac au-delá d'un changement par an se verra appliquée des frais administratifs à hauteur de 15 €. Ces changements de volume de bac devront être justifiés et ne concernent que les changements de composition du foyer ou les déménagements/emménagements.

Lavage de bac : 20 €

Lorsque l'usager n'a pas ou a mai nettoyé son bac et qu'il le restitue, une prestation de lavage de bacs sera facturée.

Mauvais tri:5€

Il est proposé de créer un nouveau tarif destiné à responsabiliser les usagers sur la qualité du tri et le contenu de leur bac "jaune". Il s'agit de pouvoir appliquer un prix à la levée majoré pour la collecte des bacs mal-friés lesquels nécessitent une collecte en OMR et donc un passage dédié de la benne ou des agents de collecte. Le tarif proposé est de 5 € la levée avec mise en place d'un système d'avertissements au nombre de 2 au-delà duquel la levée majorée est appliquée.

Le Conseil communautaire l'unanimité des suffrages exprimés ADOPTE les tarifs OM ci-dessus présentés.

Envoyé en préfeoture le 16/12/2021
Regu en préfeoture le 16/12/2021
Affinhé le
ID : 070-247000722-20211209-218_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021 Le Président,

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfeoture le 14/12/2021 Regu en préfecture le 14/12/2021

Affiohe le

ID: 070-247000722-20211209-219 2021-DE

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 décembre 2021

> Nbre de Conseillers nmunautaires en evernice

> > 48

Nore de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS SMT VAUDOIS) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés : Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) - Christelle BELTRAN (CHAGEY) - Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André LOUIS (ETOBON) - Michel GERARD (LE VERNOY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

.

N°219/2021

Objet : Saisine du CODERST pour la collecte des ordures ménagères à Héricourt

Le Président expose que depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a fait le choix de réduire la fréquence de collecte du flux d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), d'un passage par semaine à un passage toutes les deux semaines (de C1 à C0,5). Cette réduction de fréquence de collecte dite en C0,5 a tout d'abord été mise en place sur les 23 communes rurales du territoire.

Cette mesure a ensuite été étendue à effet du 1^{er} janvier 2018 à la Ville d'Héricourt suite à l'avis favorable du CODERST du 21 décembre 2017et à la dérogation accordée par Mme la Préfète de Haute-Saône conformément à l'article R 2224-29 du code général des collectivités territoriales délivrée à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Cette dérogation consiste pour la ville d'Héricourt en la mise en place d'une collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) toutes les 2 semaines (collecte en C0.5) pour les particuliers en bacs individuels et toutes les semaines (collecte en C1) pour l'habitat grand collectif en bacs partagés, certaines rues du centre-ville, les établissements scolaires avec restauration collective

En 2019, le Préfet de la Haute-Saône a attribué pour une durée de 3 ans une dérogation à l'article R 2224-23 du code général des collectivités territoriales et au décret 2016-288 du 10 mars 2016.

Cette dérogation arrivant à son terme fin 2021, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés, SOLLICITE auprès des services de l'Etat et du CODERST la reconduction de cette dérogation pour une durée de 3 années

> Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Hériceurt, le 10 décembre 2021 Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135 2022-DE

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfeoture le 16/12/2021 Regu en préfesture le 16/12/2021

ID: 070-247000722-20211209-247 2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 décembre 2021

Nhre de Conseillers Communautaires en exercice

48

Nore de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Mmes MM Roper HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST Gilles LAZAR Dahilla MEDDOUR Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ. Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) -Myriam IOSS (LE VERNOY) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Svivie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à QUENTIN HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) - Christelle BELTRAN (CHAGEY) - Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André LOUIS (ETOBON) - Michel GERARD (LE VERNOY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT

déléguée de la Commune de HERICOURT

N°247/2021

Objet : Budget annexe Ordures ménagères : Décision modificative budgétaire n°2

Le Président rappelle qu'en date du 8 avril 2021 la CCPH a voté son budget primitif qu'il convient d'ajuster par une décision modificative.

La présente décision modificative ne modifie pas l'équilibre de la section de fonctionnement, elle a pour objet de régulariser l'annulation de la REOMI 2017, 2019 et 2020 pour quelques usagers suite à une demande de la part du trésorier ou suite à la vente de leur bien.

Il est proposé pour la section de fonctionnement d'augmenter le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » de 560 € et de diminuer le chapitre 022 « Dépense imprévues » de 560 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 67 c/673 - Charges exceptionnelles

BP : 6 126 €	DM : + 560 €	nouveaux crédits : 6 686 6

Chapitre 022 - Dépenses imprévues

Nouveaux crédits : 9 054 € BP:9614 € DM:-560 €

Ces ajustements n'auront pas d'incidence sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135 2022-DE

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés APPROUVE la présente décision budgétaire modificative n°1 concernant l'exercice 2021 du budget annexe Ordures Ménagères.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Requien préfecture le 16/12/2021

Affiohé le

ID: 070-247000722-20211209-247 2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021 Le Président

Dénartement de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 2 avril 2021

Nbre de Conseillers munautaires en

evercice

Nore de membres présents

Nhre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril

Etaient présents : Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Fernand BURKHALTER Quari BELAQUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Marvse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER. Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

EXCUSES | Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Svivie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain

Mmes MM Svivie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Quari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :
Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) — Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) — Jean-Luc PAIRIS - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléquée de la Commune de HERICOURT

.

N°108/2021

Obiet : Ordures ménagères : Admission en non-valeur

La Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

Ordures Ménagères

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 492 factures en 2020 (24 550 en 2019) pour 9 787 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à 1 383 751.45 € en 2020.

Aussi, il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en nonvaleur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEBITEURS AU TITRE DE LA FACTURATION OM										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
TOTAL HÉRICOURT	85.60 €	213.00 €	85.60 €		579.02 €	469.20 €	519.83 €	354.56 €	309.75 €	2 616.56 €
TOTAL SAULNOT						79.50 €				79.50 €
TOTAL CHAMPEY						37.50 €				37.50 €
TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)	85.60 €	213.00 €	85.60 €	0.00 €	579.02 €	586.20 €	519.83 €	354.56 €	309.75 €	2 733.56 €

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135_2022-DE

Au titre des créances éteintes : Depuis le 1er janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de 2 733,56 € portant sur les années de 2012 à 2020.

Au titre des créances admises en non-valeur pour d'autres motifs : Celle-ci concerne des dossiers où il y a eu des poursuites mais qui n'ont eu aucun résultat. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes, il est possible qu'une personne puisse par la suite régulariser ses créances elles seront alors comptabilisées au compte 7714.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés ADMET en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de 2 733.56 € pour les créances éteintes au compte

> Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 9 avril 2021 Le Président

Envoyé en préfeature le 19/04/2021 Regu en préfeture le 19/04/2021 Affiohe le ID: 070-247000722-20210408-108_2021-DE

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 16/11/2021 Reou en préfecture le 16/11/2021 Affiohė le

ID: 070-247000722-20211104-209_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 29 octobre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

Nore de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) -Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Fernand BURLKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL. Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays

d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Quari BELAQUINI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Patrick FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Quari BELACUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Svivie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance : MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP déléquée de la Commune de COISEVAUX

.

N°209/2021

Objet : Admission en non-valeur Médiathèque et ordures ménagères

Le Président expose que la Trésorerie sollicite la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

Après examen des services sur les motifs de ces demandes, il est proposé de n'admettre en non-valeur que les créances pour lesquels II est certain (jugement, liquidation, créances inférieures au seuil de recouvrement, ...) qu'elles sont aujourd'hui irrécouvrables. Les autres demandes sont en cours d'instruction et seront proposées au conseil de fin d'année.

Ainsi il est proposé d'admettre en non-valeur les créances ci-dessous :

Sur le Budget Principal : En référence de la liste nº4965100533

	2016	2017	2018	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
Médiathèque	85,99 €			85,99 €	Poursuite sans effet
TOTAL	85,99 €			85,99 €	

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000722-20220705-135 2022-DE

Sur le Budget Ordures ménagères : En référence aux listes 4455160233, 4950490233 et 4715020833

						_				
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
LISTE N°4455160233				234,50 €						234,50 €
LISTE N°4950490233					0,42 €	2,45 €	2,06 €	2,66 €	0,65 €	8,24 €
LISTE N°4715020833	168,05 €	7	103,06 €	85,30 €	116,63 €	94,64 €	9,00 €			576,68 €
TOTAL ANV	168,05 €	0	103,06 €	319,80 €	117,05 €	97,09 €	11,06 €	2,66 €	0,65 €	819,42 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés ADMET en non-valeur des créances du service OM et Médiathèque pour un montant total de 905.45 € imputé au compte 6541 des budgets OM et

> Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021 Le Président.

Envoyé en préfecture le 18/11/2021 Regu en préfecture le 16/11/2021

Affinhé le

ID: 070-247000722-20211104-209_2021-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-136_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

N°136/2022

Objet: Habitat: Attribution de subvention

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 1 dossier « façades » est aujourd'hui présenté :

	SUBVENTION FACADES					
Propriétaire CARBONNIE MAUREEN						
Adresse	14 RUE GEORGES MARCONNET-70400 HERICOURT					
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE					
Montant maximum de travaux sub	oventionnables HT	8 000 €				
Montant total des travaux HT		18 039.77 €				
Montant subvention CCPH		800 €				

Ce sont 800 € de subventions que la CCPH accorde sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement de la subvention pour le dossier ci-dessus présenté.

Ont signe au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-137 2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

* * * * *

N°137/2022

Objet: Budget principal: Décision modificative n°1

Le Président rappelle qu'en date du 14 avril 2022, la CCPH a voté son Budget Principal. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 1ère décision modificative. Celle-ci concerne :

- → Un oubli de prévision de 690 € pour les frais de commission du nouveau prêt.
- → Une annulation de facture sur l'exercice antérieur de Haute-Saône Numérique pour 322,62 €.

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Chapitre 67: Charges exceptionnelles

BP : 56 547,00 € DM1 : + 322,62 € (Article 673) Nouveaux crédits : **56 869,62** €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues (fonctionnement) :

BP : 154 188,76 € DM1 : - 1 012,62 € Nouveaux crédits : **153 176,14** € (Article 022)

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 10 123 327,30 €, et pour l'investissement à 6 711 045,88 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Principal 2022.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-137_2022-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

Berger Levrault

ID: 070-247000722-20220705-138_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

 \diamond \diamond \diamond \diamond

N°138/2022

Objet: Avenant au contrat d'assurance statutaire SOFAXIS

Le Président expose que SOFAXIS, l'assurance statutaire pour le personnel titulaire CNRACL a proposé aux collectivités d'intégrer de nouvelles évolutions réglementaires dans son contrat groupe et de modifier en conséquence le taux. Celui-ci est fixé actuellement à 5,52 % de l'ensemble des traitements de base + NBI du personnel affilié à la CNRACL.

Le taux passera ainsi de 5,52 % à 5,65 % avec un coût supplémentaire pour la CCPH de 2 432 € mais avec de meilleures garanties.

Les nouveaux éléments réglementaires à prendre en compte sont :

- la prise en charge du capital décès selon les modalités du nouveau calcul comprenant la somme des rémunérations brutes perçues par l'agent durant les 12 mois complets précédant son décès,
- les évolutions concernant l'attribution et la durée du congé de paternité. En effet depuis le 1^{er} juillet 2021, le congé de paternité et d'accueil d'un enfant passe de 11 jours à 25 jours calendaires (ou 32 jours calendaires pour une naissance multiple), auquel s'ajoute le congé de naissance de 3 jours,
- la prise en charge des évolutions du temps partiel thérapeutique pour raison de santé. Celui-ci est désormais autorisé à tout moment de la carrière dès lors que l'état de santé de l'agent est justifié.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant au contrat d'adhésion SOFAXIS.

Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022 Le Président, Date de la Convocation du

Conseil Communautaire

28 juin 2022

Nbre de Conseillers

Communautaires en exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-139_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

N°139/2022

Objet : Ressources humaines : avancement de grade

Le Président expose que dans le cadre du déroulement des carrières, certains agents peuvent bénéficier en 2022 d'un avancement de grade. Conformément aux lignes directrices de gestion arrêtées par la CCPH, il est proposé de transformer les emplois suivants :

Nombre de poste	Poste à supprimer Grade actuel	Nombre de poste	Poste à créer suite à avancement de grade	Date de transformation
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	Adjoint technique principal de 1ère classe	01/09/2022
1	Adjoint technique	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/09/2022
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/12/2022
1	Adjoint administratif	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2022
1	Auxiliaire de puériculture classe normale	1	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	01/09/2022
1	Technicien	1 .	Technicien principal de 2ème classe	01/01/2023
1	Animateur	1	Animateur principal de 2ème classe	01/12/2022

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** de transformer et de créer les emplois décrits ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Recu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-140 2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du **Conseil Communautaire** 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Éric STEIB (LUZE) -Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant recu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

<u>Assistaient à la séance</u> : MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

.

N°140/2022

Objet : Ordures ménagères : Admission en non-valeur

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

Ordures Ménagères

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 836 factures en 2021 (24 492 en 2020) pour 9 787 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à 1 499 206,55€ en 2021.

Aussi, il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

L'état présenté par la Trésorerie représente un montant de <u>1 199,81 €</u> portant sur les années de 2017 à 2021.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEBITEURS AU TITRE DE LA FACTURATION OM

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
TOTAL AIBRE	- €	171,15€	169,80 €	86,25€	85,30 €	512,50 €
TOTAL HÉRICOURT	228,17 €	190,37 €	- €	- €	268,77 €	687,31 €
TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)	228,17€	361,52 €	169,80 €	86,25 €	85,30 €	1199,81€

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE d'admettre en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de 1 199,81 € pour les créances éteintes au compte 6542.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-140_2022-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-141_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs:

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

N°141/2022

<u>Objet</u> : Motion du Centre de Gestion de Haute-Saône : « Soutenez la formation secrétaire de mairie du GASM »

Le Président expose que,

Considérant :

- Le rôle central de la secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- Les tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
- Le besoin de pourvoir près de 100 départs à la retraite dans ces emplois à l'horizon 2025 sur le territoire haut-saônois,
- Les différents dispositifs de qualifications mis en place depuis 2016 sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs avec ses partenaires (le CNFPT, le GRETA, l'Université de Franche-Comté, Ingénierie 70 et les employeurs publics territoriaux),

Considérant :

- La mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des centres de gestion,
- La formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,

Considérant:

- Le succès du dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques,

Economique, Politique et Gestion) – 1ère session en 2016, au moyen de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),

- La question du financement et notamment le maintien du dispositif qui est conditionné à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),

Considérant que :

 Le CDG70 et l'UFR SJEPG de l'Université de Franche-Comté ont alerté les financeurs et ont présenté à plusieurs reprises le dossier à la Région Bourgogne Franche-Comté, chef de filière en matière de formation,

Malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région n'a pas répondu favorablement à notre demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison,

- Des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec la Région.

Considérant que Michel Désiré, Président et les membres du Conseil d'administration du CDG70 souhaitent interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la motion du Centre de Gestion de Haute-Saône concernant la formation des secrétaires de mairie DU «GASM»,
- AFFIRME son soutien au Centre de Gestion de Haute-Saône.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022 Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-141_2022-DE

Date de la Convocation du

Conseil Communautaire

28 juin 2022

Nbre de Conseillers

Communautaires en

exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-142_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Éric STEIB (LUZE) -Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS. Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

<u>Assistaient à la séance</u> : MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléquée de la Commune de HERICOURT

. . . .

N°142/2022

Objet: Aménagement des Guinnottes 3 – Attribution des marchés de travaux et modification du plan de financement.

Le Président expose que dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone d'activités des Guinnotes 3 phase 2, une consultation a été engagée afin d'attribuer les marchés de travaux correspondants. Cette consultation a été, compte tenu des montants évalués, conduite en procédure adaptée avec une publication au BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics).

La consultation portait sur 2 lots :

- Lot 1 : Terrassements, VRD, réseaux secs et humides estimé à 2 100 000 € HT
- Lot 2 : Espaces verts, aménagements paysagers estimé à 65 000 € HT

La date limite de remise des offres était fixée au 24 juin 2022 à 12h00.

Les critères de sélection des offres portaient sur le prix (40%) et la valeur technique (60%). 3 offres ont été reçues pour le lot 1 et 4 offres pour le lot 2.

Après analyse des offres il a été proposé le classement suivant :

Lot 1 .

Estimation 2 100 000 € HT	CLIMENT (Audincourt)	PEDUZZI (Vagney)	ROGER MARTIN (Andelnans)
Offres-en € HT	1 873 883.25	1 913 333.86	1 846 341.91
Note Prix	39.4	38.6	40
Note Technique	42	42	56
Note Totale	81.4	80.6	96
Classement	2	3	1

Lot 2:

Estimation 65 000 € HT	TECHNOVERT (Valentigney)	VOIGNIER (Franchevelle)	IDVERDE (Grandvillars)	FCE (Levier)
Offres-en € HT	119 736.76	88 413.20	131 335.80	110 468.40
Note Prix	30	40	27	32
Note Technique	60	59	49	60
Note Totale	90	99	76	92
Classement	3	1	4	2

Une commission de travail marché s'est réunie lundi 4 juillet en présence du Maitre d'œuvre pour analyser les offres. A l'issue le Président, sur avis conforme de la commission, a décidé de retenir les offres des entreprises mieux disantes classées n°1.

Un premier plan de financement avait été adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 30 septembre 2021 sur la base des estimations connues au stade APD.

Compte tenu des résultats de l'ouverture des plis il convient désormais d'adopter un nouveau plan de financement ajusté, et de déposer les dossiers auprès de l'Etat et du Département 70.

Pour mémoire, ancien plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
Travaux	1 632 000 €	DETR	358 000 €	20 %
Honoraires	89 000 €	DEPARTEMENT 70	144 000 €	8 %
Signalétique	6 000 €	COMMERCIALISATION	930 000 €	52 %
Imprévus	63 000 €	ССРН	358 000 €	20 %
TOTAL	1 790 000 €		1 790 000 €	100 %

Nouveau plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		TAUX	
Travaux	1 947 600 €	DETR	424 720 €	20 %	
Honoraires	98 000 €	DEPARTEMENT 70	144 000 €	7 %	
Signalétique	6 000 €	COMMERCIALISATION	1 067 000 €	50 %	
Imprévus	20 000 €	ССРН	487 880 €	23 %	
Enedis	52 000 €				
TOTAL	2 123 600 €		2 123 600 €	100 %	

Le Conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre) :

- AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises Roger Martin (Lot 1) et Voignier (Lot 2)
- ADOPTE le nouveau plan de financement proposé
- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 juillet 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Recu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-142_2022-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-143 2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Dominique CHAUDEÝ (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

.

N°143/2022

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...): NEANT

Marchés publics : en € HT

	e Marches publics : eff c f f .					
01/06/22	M234/2022	AMJ Groupe	Service	Contrat de maintenance licence nouveau GeoADS connexion Plat'AU	75015 PARIS	7 200,00 € HT
01/06/22	M235/2022	AMJ Groupe	Service	Contrat de maintenance licence GeoDémat	75015 PARIS	7 500,00 € HT
09/06/22	M251/2022	SIMARD	Fourniture	Fourniture et pose de bloc porte thermolaqué	70300 SAINT- SAUVEUR	3 412,00 € HT
13/06/22	M252/2022	SEEB Elec	Travaux	Travaux pour extension Fab Lab	25200 MONTBELIARD	3 100,00 € HT
20/06/22	M268/2022	ID VERDE	Service	Entretien du SIB	90600 GRANVILLARS	5 569,20 € HT
22/06/22	M285/2022	ALIOS Ingénierie	Service	Etude Géotechnique de Conception – Phase Avant-Projet	70400 HERICOURT	5 100,00 € HT

Contrat d'assurance : NEANTRégies comptables : NEANT

@ Dons et legs : NEANT

Monoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT

Nouvelles actions en justice : NEANT

© Conventions de formation du personnel : NEANT

© Contrats de travail à durée déterminée :

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires				
	ORDURES MENAGERES						
Renfort	1	35 h	1				
Vacance d'emploi	1	35 h	1				
。 1000年1月2日第二日第二日 1000年1月2日	MEDIAT	HEQUE					
Saisonnier	1	25h	1				
Contrat de projet 1		20h	1				

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-143_2022-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 070-247000722-20220705-144 2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2022 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 5 juillet à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 28 juin 2022

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Châlonvillars sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 28 juin 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BREVILLIERS) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Éric STEIB (LUZE) -Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Francis ABRY (CHENEBIER) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Myriam IOSS (LE VERNOY) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Dominique CHAUDEY à Luc BOULLEE / Luc BERNARD à Fernand BURKHALTER / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

<u>Assistaient à la séance</u> : MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - Philippe GUYOT (VERLANS) - Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

> • • • * * *

N°144/2022

Objet: Ressources humaines: Promotion interne

Le Président expose que dans le cadre du déroulement des carrières, la collectivité a proposé à la promotion interne les dossiers de certains agents pour lesquels l'adéquation des missions exercées nécessite d'accéder à la catégorie hiérarchique supérieure. Conformément aux lignes directrices de gestion arrêtées par le CDG 70, certains agents ont été promus et inscrits sur une liste d'aptitude.

Il est proposé de transformer les emplois suivants :

Nombre de	Poste à supprimer Grade	Nombre de	Poste à créer suite à	Date de
poste	actuel	poste	avancement de grade	transformation
1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	Animateur	01/09/2022
1	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	01/09/2022
1	Rédacteur principal de 1ère classe	1	Attaché	01/09/2022

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) DECIDE de transformer et de créer les emplois décrits ci-dessus.